



Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

31 170 TOURNEFEUILLE

TEL. : 05.62.13.21.21 – FAX : 05.62.13.22.06

Mail : accueil@mairie-tournefeuille.fr

CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

PIECE N°6 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.)

Maître d'Œuvre :



TEC.INFRA

9 rue du 20 août 1944

24110 SAINT-ASTIER

Tél. 09.81.99.01.80


www.tecinfra.fr

Date :		31 / 05 / 2018			Echelle :		-	
Numéro d'affaire	N° Pièce	Projet	Phase	Entité	Domaine	Doc	N° document	Indice
TER 18 – 002 - 31	6	TOURNEFEUILLE	DCE	TEC.INFRA	TER	BPU	1	B

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

SOMMAIRE

FAMILLE 1 - TRAVAUX PRELIMINAIRES	7
1.01 INSTALLATION DE CHANTIER	7
1.02 PLANS D'EXECUTION / DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	9
1.03 PANNEAU DE CHANTIER REGLEMENTAIRE.....	10
1.04 IMPLANTATION GENERALE.....	10
1.05 CONSTAT D'ETAT DES LIEUX.....	11
1.06 RECONNAISSANCES DES RESEAUX – INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES.....	12
1.07 HYDRO CURAGE – INSPECTION CAMERA RESEAU E.P.....	13
FAMILLE 2 – TERRASSEMENT, VRD ET GENIE CIVIL	14
2.01 ABATTAGE ET DESSOUCHAGE D'ARBRE, ELAGAGE.....	14
2.02 DECAPAGE DE TERRE VEGETALE, Y COMPRIS EVACUATION (EPAISSEUR 20CM)	14
2.03 TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET EVACUATION	15
2.04 TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET MIS EN REMBLAI	16
2.05 PURGES EN GNT 0/80	17
2.06 DEPOSE MAIN COURANTE / GLISSIERES (Y COMPRIS MASSIFS DE SCHELLEMENT).....	18
2.07 DEPOSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS	18
2.08 DEPOSE CLOTURES ET PARE-BALLONS EXISTANTS	19
2.09 DEPOSE DU RESEAU D'ARROSAGE EXISTANT	19
2.10 DEPOSE SOIGNEE DES MATS D'ECLAIRAGE ET LEUR MASSIF DE FONDATION (COMPRIS CONSIGNATION DES RESEAUX)	20
2.11 DECOUPAGE / TRAIT DE SCIE (ENROBES OU BETON ARME).....	20
2.12 DEMOLITION DE BETON (ARME OU NON)	21
2.13 NIVELLEMENT ET COMPACTAGE FIN DU FOND DE FORME.....	22
2.14 GEOTEXTILE	22
2.15 GNT 0/60	23
2.16 GNT 0/20 (COMPRIS TROTTOIR)	23
2.17 DEMOLITION ET DEPOSE BORDURES EXISTANTES	24
2.18 BBSG 0/6.....	24
2.19 ESSAIS DE PORTANCE	25
2.20 BETON ARME POUR PETITS OUVRAGES DOSE A 300 KG/M3	25
2.21 FILM ANTI-RACINAIRE	26
2.22 DEMOLITION MURET DE CLOTURE (EMPLACEMENT CONTAINERS POUBELLES) ET RECONSTRUCTION, COMPRIS CLOTURES RIGIDES HT = 2.00	27
2.23 REALISATION D'UN MURET DE SOUTENNEMENT (HT=1.00 ML) COMPRIS FONDATIONS	28
2.24 REPRISE SUR STOCK TV, MISE EN ŒUVRE + SEMIS.....	29

Ville de TOURNEFEUILLE		page2/84
 TEC.INFRA <small>ingénierie</small>	Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires	BPU

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.25	FOSSE TRAPEZE VEGETALISE		29
FAMILLE 3 - DRAINAGE – EAUX PLUVIALES			30
3.01	TERRASEMENT EN TRANCHEE.....		30
3.02	DRAIN COLLECTEUR Ø 80		30
3.03	DRAIN COLLECTEUR ROUTIER Ø 200.....		31
3.04	REPLISSAGE DE TRANCHEES DRAINANTES		31
3.05	COUCHE DRAINANTE GNT B 0/20		32
3.06	REGARDS DE DRAINS (ANGLES)		33
3.07	TRANCHEES DRAINANTES D'EPUISEMENT		33
3.08	PVC CR8 Ø250 COMPRIS TRANCHEE ET REMBLAIEMENT		34
3.09	DEVOIEMENT DE REGARD EXISTANT		35
3.10	COLLECTEURS Ø 200 POUR E.P. COMPRIS TRANCHEE ET REMBLAIEMENT		36
3.11	COLLECTEURS Ø 315 POUR E.P. COMPRIS TRANCHEE ET REMBLAIEMENT		36
3.12	RACCORDEMENT SUR E.P. EXISTANT		37
3.13	REGARD DE VISITE Ø 1000		38
3.14	REGARDS 60 X 60 + TAMPON 250 KN.....		39
3.15	REGARD GRILLE 50 X 50 + TAMPON 250 KN.....		40
3.16	MISE A LA COTE DE REGARD / CHAMBRE EXISTANT		41
3.17	DEPOSE ET REPOSE FONTAINE EAU (COTE PISCINE).....		41
3.18	DEVOIEMENT DE RESEAUX EXISTANTS (AEP + ELEC.)		42
3.19	CANIVEAU GRILLE (LARGEUR 10 CM) A PENTE INTEGREE 250 KN		43
3.20	CANIVEAU CC1		43
FAMILLE 4 – ARROSAGE INTEGRE AIRE DE JEUX			44
4.01	CANALISATION PEHD 12.5 BAR Ø 90, COMPRIS TRANCHEES ET RACCORDS SUR ELECTROVANNES.....		44
4.02	CANALISATION PEHD 12.5 BAR Ø 63, COMPRIS TRANCHEES ET RACCORDS SUR ELECTROVANNES.....		45
4.03	REMBLAIS DE TRANCHEE EN GRAVE NATURELLE 0/20.....		46
4.04	REGARD DE VANNE		46
4.05	REGARD DE JONCTION AVEC BATIMENT TYPE CHAMBRE L4T.....		47
4.06	ARROSEUR ESCAMOTABLE.....		48
4.07	PROGRAMMATEUR DIGITAL POUR 8 POSTES D'ARROSAGE		49
4.08	ELECTROVANNE 3 ".....		49
4.09	VANNE DE VIDANGE		49
4.10	CABLE ELECTRIQUE 1 X 2.5 MM².....		50
4.11	POMPE SURPRESSEUR 20 CV.....		51

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.12	PANNEAU ELECTRIQUE DEMARRAGE POMPE AVEC ARMOIRE LOCAL TECHNIQUE		52
4.13	RACCORDEMENTS AU RESEAU EXISTANT ET TABLEAU, PENETRATION DANS LE BATIMENT		52
4.14	ESSAIS, REGLAGE ET MISE EN ROUTE		52
FAMILLE 5 – REVETEMENT DE L’AIRE DE JEU			53
5.01	BORDURE BETON TYPE P1		53
5.02	GAZON SYNTHETIQUE (MONOFILAMENT) POUR PRATIQUE FOOTBALL 60MM MINIMUM		54
5.03	BALAI BROSSÉ TRIANGLE		55
FAMILLE 6 - EQUIPEMENTS			56
6.01	BUTS DE FOOTBALL A 11 COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENT		56
6.02	BUTS DE FOOTBALL A 8 (LARGEUR 2.50M) COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENTS		56
6.03	JEU DE PIQUET POUR FOOTBALL		57
6.04	DALLE BETON BALAYE POUR ABRIS DE TOUCHE		57
6.05	GRATTE-PIED		57
6.06	ABRIS REGLEMENTAIRES		58
6.07	POUBELLES		58
6.08	TUNNEL AMOVIBLE ACCES JOUEURS (PENETRATION DANS L’AIRE DE JEUX)		58
FAMILLE 7 – CLOTURES – MAIN COURANTE – PARE BALLONS			59
7.01	MAIN COURANTE REMPLIE HT. 1.10M		59
7.02	PORTILLON 1.50M DANS MAIN COURANTE HT 1.10M		60
7.03	PORTAIL 2 ML DANS MAIN COURANTE (ACCES JOUEURS)		60
7.04	PORTAIL COULISSANT LONGUEUR 4.00M DANS MAIN COURANTE HT 1.10M		61
7.05	CLOTURES RIGIDES HAUTEUR 2.00M		62
7.06	COULOIR GRILLAGE POUR ACCES JOUEURS (FERME 3 COTES)		63
7.07	PORTILLON 1.50ML DANS CLOTURES HT. 2.00M		64
7.08	PORTAIL 4.00 ML DANS CLOTURES HT 2.00M		64
7.09	PARE-BALLONS HT. 6.00 + CLOTURE HT. 2.00M		65
7.10	PARE-BALLONS HT 6.00 M		66
7.11	PARE-BALLONS HT. 8.00M		67
7.12	PARE-BALLONS HT. 8.00M + CLOTURE HT. 2.00M		68
FAMILLE 8 – CONTROLES EXTERNES			68
8.01	CONTROLE DE PLANEITE DE LA COUCHE DRAINANTE		68
8.02	CONTROLE DE LA PERMEABILITE DE LA COUCHE DRAINANTE		69
8.03	ESSAIS DE SPORTIVITE POUR GAZON SYNTHETIQUE		69

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
8.04	INDENTIFICATION DES MATERIAUX (SYNTHETIQUE, REMPLISSAGE, SABLE, COUCHE DRAINANTE).....		70
8.05	ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS		70
	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES		71
	PSE 1 – REGARDS DE DRAINS		71
	PSE 1.01 – REGARDS D’EXTREMITE DE DRAINS LONGITUDINAUX.....		71
	PSE 2 – ECLAIRAGE SPORTIF LEDS TYPE E4		72
	PSE 2.01 – ETUDES GEOTECHNIQUES POUR MASSIFS BA.....		72
	PSE 2.02 – ETUDES D’ECLAIREMENT		72
	PSE 2.03 – OUVERTURE TRANCHEE ET REMBLAIEMENT GNT 0/31.5.....		73
	PSE 2.04 – FOUREAUX TPC		74
	PSE 2.05 – CABLETTE DE TERRE 29 MM2		74
	PSE 2.06 – CABLE U1000 R2V		74
	PSE 2.07 – CHAMBRE DE TIRAGE L1T		75
	PSE 2.08 – CHAMBRE DE TIRAGE L3T		76
	PSE 2.09 – MASSIF DE SCELLEMENT FONDATION MATS HT = 22 ML.....		77
	PSE 2.10 – MATS D’ECLAIRAGE HT = 22 ML.....		78
	PSE 2.11 – PROJECTEURS ASSYMETRIQUES EQUIPES DE LEDS 202000 LUMENS.....		78
	PSE 2.12 – TRAVERSE COMPATIBLE 6 PROJECTEURS		79
	PSE 2.13 – BLOC PHARE 2X55 W ETANCHES POUR ECLAIRAGE DE SECURITE (Y/C BOITIER PORTE FUSIBLE EN PIED DE MAT)		79
	PSE 2.14 – RACCORDEMENT SUR TGBT EXISTANT		79
	PSE 2.15 – ARMOIRE DE COMMANDE POUR ECLAIRAGE SPORTIF (DANS VESTIAIRE).....		80
	PSE 2.16 – DEPORT DES COMMANDES AU PIED D’UN MAT		81
	PSE 2.17 – ARMOIRE PIED DE MAT POUR BALLASTE		81
	PSE 2.18 – PENETRATION DANS LE BATIMENT, CHEMIN CABLE ET REMONTEE AERO-SOUTERRAINE		82
	PSE 2.19 – CONSUEL ET MESURE		82
	PSE 3 – REMPLISSAGE CRYO		83
	PSE 3.01 – PLUS-VALUE SUR PRIX 5.02 POUR REMPLISSAGE SBR CRYOGENIQUE EN SUBSTITUTION DU REMPLISSAGE SBR		83
	PSE 4 – SOUS-COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON 40MM REMPLISSAGE NATUREL.....		83
	PSE 4.01 – PLUS-VALUE SUR PRIX 5.02, POUR COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON 40MM REMPLISSAGE NATUREL EN SUBSTITUTION DU GAZON 60MM ET REMPLISSAGE SBR		83
	PSE 5 – SOUS-COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON COURT NON CHARGE		83

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--


PSE 5.01 – PLUS-VALUE SUR PRIX 5.02, POUR COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON COURT NON CHARGE (SANS REEMPLISSAGE) EN SUBSTITUTION DU GAZON 60MM ET REEMPLISSAGE SBR.....83

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

FAMILLE 1 - TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.01 INSTALLATION DE CHANTIER

	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais des installations de chantier de travaux et ceux relatifs aux aménagements et prestations auxquels est tenu l'Entrepreneur et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ toute sujétion afférente à l'organisation du chantier en accord avec la loi n° 931418 du 31 décembre 1993, ▪ les fournitures et installations propres au personnel et au matériel de l'entreprise (baraques de chantier, ateliers, entrepôts, bureaux, installation sanitaire, etc.), ▪ les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, ▪ L'installation d'une cabane pour réunions de chantier de dimensions 2,50 x 8,00m (avec 1 table de grandeur suffisante pour déplier un plan, 8 chaises, éclairage et chauffage). ▪ L'installation d'un bloc sanitaire (WC chimiques ou raccordés au réseau d'eaux usées) avec entretien hebdomadaire, ▪ les frais nécessaires pour assurer le contrôle et la qualité du chantier, ▪ la fourniture, la mise en place, le maintien et le déplacement éventuelle de barrière de chantier liaisonnées de type Héras (ou équivalent) pendant toute la durée des travaux et ce, sur toute la périphérie du projet, ▪ les dépenses éventuelles d'achat, de location et d'utilisation des terrains autres que ceux mis à la disposition de l'Entrepreneur, ▪ les frais de gardiennage et de signalisation éventuelle, ▪ les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers, ▪ l'amenée du matériel, le déplacement des installations, ▪ l'enlèvement des installations, le repliement du matériel, la remise en état des lieux, ▪ les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux et l'évacuation des matériaux excédentaires. ▪ la signalisation réglementaire du chantier, de l'accès y compris celle des rues adjacentes, défini par le Maître d'œuvre, les services de la commune et éventuellement les services départementaux, 		
--	---	--	--

Ville de TOURNEFEUILLE		page7/84
	Création d'un terrain synthétique <i>Bordereau des Prix Unitaires</i>	BPU

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture, la mise en place, le maintien et l'entretien de tout matériel nécessaire à la circulation des piétons et des véhicules aux abords du chantier, y compris, si nécessaire, l'alternat manuel ou à feux tricolores, ▪ L'entretien des routes d'accès pendant la totalité des travaux, ▪ La remise en état éventuelle des enrobés des rues environnantes suite à une dégradation constatée pendant toute la durée des travaux, ▪ Les frais de remise en état de la périphérie du chantier, ▪ Les travaux de ré-encensement des espaces verts engazonnés détériorés pendant le chantier, ▪ L'Entrepreneur aura à sa charge l'entretien et dépose des clôtures rigides de chantier, séparatives entre la piscine et le chantier. Ces clôtures auront préalablement été mise en œuvre par le Maître d'Ouvrage. L'Entrepreneur aura à sa seule charge (en fin de chantier) la dépose de cette clôture provisoire de chantier, démolition des massifs béton et la remise en état de espaces verts, ▪ Les frais de réfection des enrobés endommagés par la circulation des poids lourds, ▪ Les frais d'implantation et de réception des plateformes tel que défini au C.C.T.P., ▪ Période de préparation (4 semaines) : <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'entrepreneur a 7 jours à compter du début de la période de préparation pour présenter l'intégralité des demandes d'agrément des matériaux et matériels qu'il se propose d'utiliser pour le présent chantier. ➢ Le Maître d'œuvre donnera son avis sous huit jours, 		
	Le Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

1.02 PLANS D'EXECUTION / DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement les récolements de ces ouvrages en fin de chantier.</p> <p>Il comprend notamment l'établissement, les modifications éventuelles, le nombre et les frais de tirage, de transmission et la remise au Maître d'Œuvre tel que définis au CCTP (3 exemplaires papier + 2 CD-ROM format AutoCAD 2008 – Pas de format PDF):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des D.O.E., à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ➢ DICT et arrêtés éventuels. ➢ Récolement : Plan d'aménagement. ➢ Récolement : Plan des réseaux. ➢ Récolement : Coupes sur structures. ➢ Levés topographiques après terrassements et après couche de forme, ➢ Rapport d'essai de portance ➢ Rapport d'essai de planimétrie avant résine, ➢ Identification de la résine, fiche fournisseur, rapport de laboratoire agréé et rapport d'essai in situ sur résine. ➢ Fiches techniques de tous les équipements et matériaux mis en place ➢ Rapport d'essai sur équipements sportifs. ➢ Etudes structures tour chrono et couverture tribunes, consuel, ➢ P.V. arrêt de chantier pour intempéries éventuelles, <p>Les récolements devront prendre en compte les réseaux existants ainsi que l'ensemble des équipements posés pendant les travaux (clôtures, main courante, portillons, portails, pare-ballons, équipements sportifs, mobilier éventuel...).</p> <p>L'entreprise devra transmettre au maître d'œuvre en 3 exemplaires les études d'exécution dans le cadre des travaux du présent marché, dans un délai de 15 (quinze) jours après la notification de l'Ordre de Service de démarrage de la période de préparation du chantier. Le maître d'œuvre transmettra son agrément sous 8 jours avec copie au maître d'ouvrage.</p> <p>Il tient compte des frais liés à la mise en place d'un système de contrôle intérieur de la qualité des études d'exécution.</p> <p>Il tient compte également des frais liés à l'édition des documents, aux réunions provoquées par le Maître d'Œuvre et à l'assistance technique du chantier. Ce prix sera rémunéré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % à la validation des plans d'exécution - 50% à la remise des D.O.E. conformément au CCTP. 		
	Le Forfait :	FT	


N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

1.03 PANNEAU DE CHANTIER REGLEMENTAIRE

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un panneau d'information de chantier comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture du panneau et des éléments de fixation à pied d'œuvre, ▪ la réalisation des fouilles nécessaires à la réalisation des fondations, et l'évacuation des déblais, ▪ le dimensionnement des fondations et leur mise en œuvre, ▪ la pose du panneau, l'enlèvement du panneau en fin de chantier et la remise en état des abords, ▪ le panneau d'information de chantier sera de dimension 3,00m x 2,20m en mélamine CTBX 19 mm, hauteur sous panneau 2,00m, ▪ le texte sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre, ▪ la préparation des fonds, réalisation des lettres et panneau entreprise font également partie de cette prestation. <p>Ce panneau devra être posé au plus tard en fin de période de préparation.</p>		
	L'unité :	U	

1.04 IMPLANTATION GENERALE

	<p>Les implantations sont à la charge de l'entreprise et concernent l'ensemble des infrastructures et aménagements à réaliser pour l'opération.</p> <p>Le Géomètre expert proposé à l'agrément pour les différentes implantations effectuera toutes les opérations topographiques pour l'implantation, en planimétrie et en altimétrie, des terrassements, réseaux, ainsi que toutes opérations nécessaires au respect des limites de lots.</p> <p>Il effectuera notamment l'implantation des axes du terrain et les quatre corners.</p> <p>Scellement des points de repères :</p> <p>Il sera mis en place à la charge de l'entreprise attributaire 2 bornes de nivellement (par site) pouvant être des parties fixes d'ouvrages existants, scellées dans le béton et protégées par quatre piquets bois reliés entre eux par un bastaing de 1,50 m.</p>		
--	---	--	--

Ville de TOURNEFEUILLE		page10/84
	<p>Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires</p>	BPU

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

	Le Forfait :	FT	
--	---------------------	-----------	--

1.05 CONSTAT D'ETAT DES LIEUX			
	<p>A la demande du Maître d'œuvre, l'entreprise fera procéder contradictoirement (avec le maître d'ouvrage) <u>par un huissier de justice</u> de son choix à un état des lieux détaillé de la zone intéressée par les travaux et de ses abords Immédiats.</p> <p>Le document produit par l'officier de justice devra contenir toutes les indications permettant d'apprécier de façon certaine l'état des lieux avant l'intervention de l'entreprise.</p> <p>Le document sera produit en deux exemplaires au Maître d'œuvre.</p> <p>Ce constat contradictoire d'huissier de justice devra impérativement être réalisé durant la période de préparation.</p>		
	Le Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
1.06	RECONNAISSANCES DES RESEAUX – INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES		
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, le réparation préalable de l'ensemble des réseaux (souterrains et aériens), et prévoit également leur piquetage et matérialisation permanente, et ce durant toute la phase exécution.</p> <p>Sur sa propre démarche, l'Entrepreneur pourra réaliser les investigation et sondages nécessaires pour la découverte des réseaux enfouis.</p> <p>L'ensemble des réseaux sensibles devra être piqueté avant le démarrage des travaux.</p> <p>Il rémunère également la consignation des réseaux existants implantés dans les emprises travaux et la dépose éventuelle de ceux-ci. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les implantations et les piquetages préalables, ▪ L'identification contradictoire des réseaux concessionnaires (à conserver et à déposer) et la consignation des fluides, ▪ La dépose soignée des câblages, collecteurs, poteaux, équipements support de réseaux à condamner, ▪ Le dévoiement / déplacement / enfouissement (comprenant tranchées, fourreaux et câbles) des réseaux à conserver, et leurs nouvelles connexions, ▪ L'évacuation en décharge agréée des matériaux impropres à un réemploi, ▪ La démolition des massifs / socle béton, ▪ Le comblement des vides par GNT O/63, ▪ Le démontage des canalisations et fourreaux existants, l'enlèvement des câbles, le tri et l'évacuation dans un centre de traitement adapté. Cette prestation s'applique à l'ensemble des réseaux présents sur la zone des travaux, dans le volume à traiter. Toutes sujétions. <p><i>Ce prix s'applique quels que soient la nature, la situation et le profil des déblais, le mode d'extraction, de traitement, de chargement et l'évacuation en décharge aux frais de l'entrepreneur.</i></p>		
	Le Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
1.07 HYDRO CURAGE – INSPECTION CAMERA RESEAU E.P.			
	<p>Ce prix rémunère forfaitairement, l'hydro-curage et rapport passage caméra par société spécialisée, dans l'ensemble des réseaux humides existants extérieurs, du réseau de drainage et exutoire de connexion du projet.</p> <p>Cette prestation sera réalisée durant la période de préparation ; un rapport détaillé de l'état et du fonctionnement des réseaux, devra être remis au maitre d'œuvre.</p>		
	Le Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

FAMILLE 2 – TERRASSEMENT, VRD ET GENIE CIVIL

2.01 ABATTAGE ET DESSOUCHAGE D'ARBRE, ELAGAGE

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, l'arrachage et le dessouchage d'arbres isolés désignés par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage, l'arrachage et le dessouchage des arbres et le comblement des vides résultants, ▪ les sujétions particulières imposées par les services de la protection civile et de l'environnement. <p>Ce prix tient compte de l'évacuation en décharge ou la mise en dépôt au lieu indiqué par le Maître d'Ouvrage aux frais de l'entrepreneur. Il s'applique aux arbres de diamètre supérieure à 30 cm.</p>		
	L'unité :	U	

2.02 DECAPAGE DE TERRE VEGETALE, Y COMPRIS EVACUATION (EPAISSEUR 20CM)

	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le décapage du terrain existant en terre végétale sur une épaisseur de 0,20m et évacuation en décharge.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les implantations et les piquetages complémentaires, ▪ les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation des effectifs pendant les périodes favorables. ▪ le décapage de la terre végétale, ▪ l'élimination des produits étrangers (grosses racines, pierres, déchets divers), ▪ le chargement, le transport et évacuation en décharge, ou la mise en stock sur site, dans une zone indiquée par le maître d'œuvre, ▪ Le réglage du dépôt sur une hauteur de 2,50m y compris modelage. <p><i>En cas de décapage supplémentaire, le volume supplémentaire sera considéré comme un déblai.</i></p>		
	Le mètre carré :	M²	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.03 TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET EVACUATION			
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de déblai sur l'emprise du terrain existant et son évacuation en zone à proximité (environ 2 km, définie par le Maître d'Ouvrage) aux frais de l'entrepreneur. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les implantations et les piquetages complémentaires, ▪ L'identification des matériaux concernés par essais en laboratoire, ▪ l'extraction des matériaux, le chargement et l'évacuation sur zone d'environ 2 km (zone appartenant au M.O.). ▪ Le modelage soigné de la zone de stockage définitif des matériaux, et selon profils déterminés par le MOE, ▪ l'évacuation éventuelle d'un géotextile existant, ▪ la protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme, ▪ la protection des réseaux existants, ▪ les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation des effectifs pendant les périodes favorables. ▪ Le démontage des canalisations et fourreaux existants, l'enlèvement des câbles, le tri et l'évacuation dans un centre de traitement adapté. Cette prestation s'applique à l'ensemble des réseaux présents sur la zone des travaux, dans le volume à traiter. Toutes sujétions. <p><i>Ce prix s'applique quels que soient la nature, la situation et le profil des déblais, le mode d'extraction, de traitement, de chargement et l'évacuation en décharge aux frais de l'entrepreneur.</i></p>		
	Le mètre cube :	M3	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.04	TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET MIS EN REMBLAI		
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de terrassement déblai-remblais. Il comprend :</p> <p><u>Pour les déblais :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les implantations et les piquetages complémentaires, - l'extraction des matériaux, le chargement et le transport jusqu'à pied d'œuvre du remblai à réaliser, - l'évacuation éventuelle d'un géotextile existant, - la protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme, - la protection des réseaux existants, - les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation des effectifs pendant les périodes favorables. - Le démontage des canalisations et fourreaux existants, l'enlèvement des câbles, le tri et l'évacuation dans un centre de traitement adapté. Cette prestation s'applique à l'ensemble des réseaux présents sur la zone des travaux, dans le volume à traiter. <p><u>Pour les remblais et merlon:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place des matériaux préalablement déblayés avec compactage suivant les recommandations de la G.T.R. 92 (pour purges et remblais sous structures), - les piquetages complémentaires, le préréglage et le compactage, - les opérations de réglage fin, - l'écrêtement des matériaux si nécessaire, - la mise en œuvre mécanique ou manuelle et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans, - la fermeture à l'aide d'un cylindre vibrant, l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface. <p><i>Ce prix s'applique quels que soient la nature, la situation et le profil des déblais, le mode d'extraction, de traitement, de chargement, de transport et de déchargement et de sa mise en remblai.</i></p>		
	Le mètre cube :	M3	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

2.05 PURGES EN GNT 0/80

Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de purges. Il comprend :

Pour les déblais :


- les implantations et les piquetages complémentaires,
- l'extraction des matériaux, le chargement et l'évacuation de ces déblais en décharge agréée,
- l'évacuation éventuelle d'un géotextile existant,
- la protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme,
- la protection des réseaux existants,
- les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation des effectifs pendant les périodes favorables.
- Le démontage des canalisations et fourreaux existants, l'enlèvement des câbles, le tri et l'évacuation dans un centre de traitement adapté. Cette prestation s'applique à l'ensemble des réseaux présents sur la zone des travaux, dans le volume à traiter.

Pour la GNT 0/80 :

- La fourniture et mise en place de graves tout venant 0/80 avec compactage suivant les recommandations de la G.T.R. 92 (pour purges et remblais sous structures),
- les piquetages complémentaires,
- le pré-réglage et le compactage, l'arrosage éventuel,
- les opérations de réglage fin,
- l'écrêtement des matériaux si nécessaire,
- la mise en œuvre mécanique ou manuelle et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans,
- la fermeture à l'aide d'un cylindre vibrant, l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface.

Ce prix s'applique quels que soient la nature, la situation et le profil des déblais, le mode d'extraction, de traitement, de chargement, de transport et de déchargement et de sa mise en décharge de classe 3 au frais de l'entrepreneur.

Ce prix sera rémunéré sur présentation d'un constat de travaux contradictoire avec le maître d'œuvre ou un représentant de la maîtrise d'ouvrage.

Ville de TOURNEFEUILLE		page17/84
	Création d'un terrain synthétique <i>Bordereau des Prix Unitaires</i>	BPU

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Mètre cube :	M3	
2.06 DÉPOSE MAIN COURANTE / GLISSIERES (Y COMPRIS MASSIFS DE SCELLEMENT)			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la dépose soignée de main courantes, glissières existants (compris massifs de scellement) et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La dépose soignée des main-courantes et leurs remplissages, des glissières, ▪ La démolition / sciage / découpe et évacuation des plots béton, ▪ Le remblaiement en GNT 0/20 compactée des fouilles issues des démolitions plots béton, ▪ La mise en stock de la métallerie (remplissage plus particulièrement) sur zone de dépôt du Maître d'Ouvrage, ▪ L'évacuation en décharge classée des matériaux impropres, ▪ L'évacuation sur en décharge agréée des éléments métallerie non exploitable. ▪ Toutes sujétions. 		
	Mètre linéaire :	ML	
2.07 DEPOSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS			
	<p>Ce prix rémunère au forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la dépose des abris joueurs, ▪ la dépose soignée des buts de football à 11 et 8 et stockage sur zone provisoire définies par le Maître d'ouvrage, ▪ la démolition soignée des socles ou semelles de fondations, ▪ le comblement de la fouille en matériau 0/31,5 compacté, <p>L'évacuation de tous les matériaux et matériels en décharge classée, toutes sujétions.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

2.08 DEPOSE CLOTURES ET PARE-BALLONS EXISTANTS

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la dépose soignée de clôtures et pare-ballons existants (compris remplissage clôtures et massifs de scellement) et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La dépose soignée des clôtures et pare-ballons, ainsi que les portails ou portillons s'y raccordant, (compris clôtures local container poubelles aux abords de la piscine) ▪ La démolition / sciage / découpe et évacuation des plots béton, ▪ Le remblaiement en GNT 0/20 compactée des fouilles issues des démolitions plots béton, ▪ La mise en stock de la métallerie (remplissage plus particulièrement) sur zone de dépôt du Maître d'Ouvrage, ▪ L'évacuation en décharge classée des matériaux impropres, ▪ L'évacuation sur en décharge agréée des éléments métallerie non exploitable. ▪ Toutes sujétions. 		
	Forfait :	FT	

2.09 DEPOSE DU RESEAU D'ARROSAGE EXISTANT

	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, la dépose soignée du réseau d'arrosage existant et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La dépose soignée des électrovannes et arroseurs, à stocker sur zone prédéfinie par le Maître d'Ouvrage, ▪ Le repérage des réseaux, ▪ La dépose et évacuation en décharge du réseau d'arrosage existant, ▪ La déconnexion aux alimentations (électrique et hydraulique), <p>Le remblaiement en GNT 0/20 compactée des fouilles issues des déposes.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.10	DEPOSE SOIGNEE DES MATS D'ECLAIRAGE ET LEUR MASSIF DE FONDATION (COMPRIS CONSIGNATION DES RESEAUX)		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la dépose des mâts d'éclairage y compris massifs de scellement, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dégagement des emprises, et consignation des réseaux - La dépose soignée des projecteurs, et stockage soigné sur zone définie par le maitre d'ouvrage, - La dépose soignée des poteaux et démolition des massifs de scellement, - Les sujétions de dépose / démolition avec les contraintes de la ligne électrique à proximité, - le remblaiement définitif avec des graves 0/20 des cavités réalisées, et réfection des enrobés en surface - Le chargement et évacuation sur site défini par le Maître d'Ouvrage, pour re-exploitation ultérieure, <p>Toutes sujétions de dépose, découpe, hauteur.</p>		
	Unité :	U	
2.11	DECOUPAGE / TRAIT DE SCIE (ENROBES OU BETON ARME)		
	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, le sciage des enrobés (ou béton) sur une épaisseur de 0 à 30 cm, travaux réalisés à l'outil diamant, scie à sol, y compris approvisionnement et repli du matériel, location d'un groupe électrogène et citerne d'eau. Il comprend également l'évacuation des matériaux en décharge, les sujétions et aléas de toutes natures.</p>		
	Le mètre linéaire	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.12 DEMOLITION DE BETON (ARME OU NON)			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, la démolition d'ouvrages existants en maçonnerie ou en béton armé ou non armé en élévation ou en fondation, conformément au CCTP après validation du Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'aménée et le repli d'un matériel spécifique adapté à la nature de la pièce à démolir. L'emploi des explosifs est interdit, ▪ La démolition des ouvrages avec arasement des ouvrages au niveau du fond de forme dans les zones en déblais, au terrain naturel dans les zones en remblais. Notamment les ouvrages souterrains dont la démolition des piédroits sera réalisée jusqu'à au moins 0.50m au-dessous du fond de forme de la future chaussée, ▪ La démolition de canalisation EP, ▪ le chargement et l'évacuation des gravats, aciers et tout produit de démolition au lieu de réemploi ou recyclage éventuel ou à la décharge aux frais de l'entrepreneur, ▪ la protection contre les eaux de toute nature jusqu'à la mise en place du dispositif définitif de protection contre les eaux, ▪ les évacuations et pompage des venues d'eau et rabattement de nappe si nécessaire, ▪ la finition soignée des surfaces servant d'assise à un nouvel ouvrage, y compris toutes sujétions de travail à la main et au marteau piqueur, ▪ les sujétions de protection des parties d'ouvrage à conserver, ▪ les sujétions de maîtrise de projection d'éclats vis-à-vis de l'environnement. 		
	Mètre cube	M3	


N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.13 NIVELLEMENT ET COMPACTAGE FIN DU FOND DE FORME			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, le nivellement et compactage fin du fond de forme.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le réglage à la niveleuse asservie laser ou tout matériel équivalent permettant d'obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP (déformation inférieure à 5mm sous la règle de 3m ou 10mm par carroyage de 10m). ▪ le compactage tel que prévu au CCTP, ▪ l'évacuation en décharge des matériaux excédentaires ou impropres, ▪ la protection des plates-formes contre les eaux de ruissellement, <p>Il s'applique quelles que soient la nature et l'origine des matériaux</p>		
	Mètre carré :	M2	
2.14 GEOTEXTILE			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, mesuré sur profil théorique la fourniture et la mise en place de géotextile non tissé en fond de forme tel que défini au CCTP dont les caractéristiques seront proposées en accord avec le Maître d'Œuvre. Il sera défini par référence aux « Recommandations Générales pour la réception et mise en œuvre des géotextiles »</p> <p>La mise en place de ce géotextile sera effectuée sur l'ensemble du fond de forme des chaussées à réaliser.</p> <p>Ce géotextile sera de classe 4 (résistance à la traction = 12 KN) anti-contaminant, non tissé.</p> <p>Les surfaces de mise en œuvre seront soigneusement préparées et débarrassées de matériaux susceptibles de poinçonner le géotextile.</p>		
	Le mètre carré :	M2	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.15 GNT 0/60			
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre mécanique ou manuelle de remblais en grave non traitée 0/60 conforme aux stipulations du CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place de graves tout venant avec compactage suivant les recommandations de la G.T.R. 92 (sous les aires de jeu créées et les enrobés), ▪ les piquetages complémentaires, ▪ le préréglage et le compactage, l'arrosage éventuel, ▪ les opérations de réglage fin, ▪ l'écrêtement des matériaux si nécessaire, ▪ la mise en œuvre mécanique ou manuelle et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans, ▪ la fermeture à l'aide d'un cylindre vibrant, ▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface. 		
	Le mètre cube :	M3	
2.16 GNT 0/20 (COMPRIS TROTTOIR)			
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre mécanique ou manuelle de grave non traitée 0/20 conforme aux stipulations du CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place de graves tout venant avec compactage suivant les recommandations de la G.T.R. 92 (sous les enrobés), ▪ les piquetages complémentaires, ▪ le préréglage et le compactage, l'arrosage éventuel, ▪ les opérations de réglage fin, ▪ l'écrêtement des matériaux si nécessaire, ▪ la mise en œuvre mécanique ou manuelle et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 10 cm d'épaisseur suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans, ▪ la fermeture à l'aide d'un cylindre vibrant, <p>l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface.</p>		
	Mètre cube :	M3	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.17 DEMOLITION ET DEPOSE BORDURES EXISTANTES			
	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, la dépose et l'évacuation de bordures existantes et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La dépose /sciage / découpe des bordures, ▪ La démolition des massifs bétons, ▪ L'évacuation en décharge classée des matériaux et des éléments de main courante, ▪ Le comblement en GNT 0/31,5 compactée de vides issus de l'excavation <p>Toutes sujétions</p>		
	Le mètre linéaire :	ML	
2.18 BBSG 0/6			
	<p>Ce prix rémunère, à la tonne mesurée sur profil théorique, la fourniture et l'épandage mécanique obligatoirement de BBSG 0/6 pour cheminement piétons périphérique sur 5 cm.</p> <p>Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le balayage et le nettoyage de toutes les surfaces à recouvrir, ▪ les engravures nécessaires aux différents raccordements, ▪ La fourniture et application d'un enduit d'émulsion gravillonné d'accrochage préalable (monocouche), ▪ la fourniture d'enrobés 0/6 provenant d'une centrale agréée, ▪ l'épandage mécanique des enrobés conformément au plans joints, y compris compactage par tous moyens adaptés, ▪ toutes les mesures de balisage et de signalisation nécessaires pour interdire à la circulation les tronçons de chaussées revêtus afin de permettre un refroidissement sans désordres, ▪ la teneur en bitume devra être comprise entre 5,8 et 6.0 %, les sujétions et aléas de toutes natures. 		
	La tonne :	T	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.19 ESSAIS DE PORTANCE			
	Ce prix comprend, à l'unité, la réalisation d'essai de portance, conformément au C.C.T.P et à ces exigences de résultat. Il comprend toutes sujétions nécessaires au bon déroulement de cette tâche.		
	L'unité :	U	
2.20 BETON ARME POUR PETITS OUVRAGES DOSE A 300 KG/M3			
	Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et mise en œuvre de béton armé pour la réalisation de divers ouvrages de maçonnerie (à savoir reprise de mur existant, ouvrages d'assainissement, dallages, reprise en sous œuvre. Liste non exhaustive). Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 300 kg/m³, ▪ Les ferrailages nécessaires, à raison de 100 kg/m³ de béton, ▪ Les coffrages soignés, ▪ Les dispositifs de protection, ▪ Le badigeonnage des surfaces enterrées (2 couches de coaltar désacidifié ou similaire), Toutes sujétions de mise en œuvre et difficultés d'accès.		
	Mètre cube :	M3	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.21	FILM ANTI-RACINAIRE		
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre d'un complexe anti-racinaire, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les implantations, ▪ Les terrassements en déblai, et évacuation des matériaux en décharge agréée, ▪ La fourniture et mise en œuvre d'un complexe anti-racine, polypropylène, type nappe non-tissé de 280 g/m², perméable, traité anti-UV, d'une résistance de 20 KN minimum, ▪ la fixation au sol du produit, ▪ le remblaiement soigné par matériaux GNT 0/31,5, ▪ le produit sera déroulé en rouleaux d'une largeur de 70 cm, et positionné verticalement, ▪ toutes sujétions de réglage, finitions et remise en état. <p>Ce produit fera l'objet d'une demande d'agrément spécifique auprès du maître d'œuvre.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.22	DEMOLITION MURET DE CLOTURE (EMPLACEMENT CONTAINERS POUBELLES) ET RECONSTRUCTION, COMPRIS CLOTURES RIGIDES HT = 2.00		
	<p>Ce prix rémunère forfaitairement la démolition et reconstruction des équipements et bétons délimitant les locaux containers à poubelles et comparent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépose soignée des équipements, clôtures et portillons, clos à vue et containers à poubelle, - Arrachage et dessouchage de la haie végétale (compris évacuation en décharge), - La démolition des murets béton et enrobés (compris sciage préalable), - Les terrassements en déblai (et évacuation) nécessaire au dégagement des emprise, pour le projet, - Les reprise et reconstruction d'un muret en béton armé, pour délimitation des nouvelles emprises, - La réfection des enrobés (compris empierrement GNT 0/20 sous-jacent), - La fourniture et pose de clôtures rigides 8/6/8 ht=2,00 ml RAL 6005 (total 10 ml), pour fermeture du complexe, la fixation des clos à vue préalablement déposés, - La reprise sur stock du portail et repose compris nouveaux scellements massifs béton ▪ La remise en état de l'ensemble des équipements au bon fonctionnement des containers poubelle, et toutes sujétions 		
	Le forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

2.23 REALISATION D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT (HT=1.00 ML) COMPRIS FONDATIONS

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la réalisation de murs de soutènement et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les études structure BA, lesquelles devront prendre en compte la stabilité incorporant les pare-ballons ht=8,00 ml et leurs Clotures rigides, scellés au cœur du muret de soutènement (cf. coupe type) ▪ Les études d'exécution, ▪ Les déblais complémentaires y compris évacuation en décharge, ▪ La substitution du sol en place sur 30cm par une GNT 0/31,5 compactée, ▪ La réalisation du béton de propreté dosé à 250 kg/m³ sur 10 cm, ▪ Le dimensionnement (par BE structure) et réalisation (fourniture et pose comprises) d'une semelle de fondations en Béton Armé, ▪ La fourniture de béton C 30/37 (tel que défini au CCTP) et sa mise en œuvre, pour confection du mur / élévation ▪ La fourniture et la mise en œuvre d'acier haute adhérence (FeE500), acier doux (FeE235) et treillis soudés pour armatures BA, ▪ Les coffrages parement simples et parements soignées (faces vues), ▪ Le badigeonnage des surfaces enterrées (2 couches de coaltar désacidifié ou similaire), avec complexe d'étanchéité type Delta MS ou similaire, ▪ La fourniture et mise en place d'un drain routier Ø80 en pied de mur et son raccordement au réseau de drainage du terrain, avec sa chaussette et son matériaux drainant, ▪ L'application d'un enduit monocouche taloché fin sur les parements vus, et d'un dessus de mur (couvertine) ▪ Les remblaiements nécessaires en matériaux 0/60 compactés. <p>Le dimensionnement de ce mur devra prendre en compte l'intégration supérieure des scellements / ancrages des clôtures / pare-ballons.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
2.24 REPRISE SUR STOCK TV, MISE EN ŒUVRE + SEMIS			
	<p>Ces prix rémunèrent, au mètre carré, la reprise sur stock de terre végétale pour espaces verts conformément aux prescriptions du CCTP.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La reprise sur stock préalable et la mise en œuvre de terre végétale, ▪ L'évacuation des matériaux impropres éventuels, ▪ Le décompactage des mottes, ▪ La mise en œuvre sur 20cm mini, ▪ la fourniture des semences, leur conservation sur le chantier, ▪ L'amendement organique, la scarification du terrain ▪ le semis, le roulage, l'arrosage nécessaire, ▪ les deux premières tontes et les regarnissages éventuels, ▪ la fourniture et mise en œuvre d'engrais, <p><u>Le mélange sera composé comme suit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DOSAGE : 25 g/m² ▪ 30 % Ray Grass anglais 'Concerto' ou équivalent ▪ 30 % Fétuque élevée 'Amalia » ou équivalent ▪ 40 % Fétuque élevée 'Elisa' ou équivalent <p>les sujétions et aléas de toutes natures.</p>		
	Le mètre carré :	M2	
2.25 FOSSE TRAPEZE VEGETALISE			
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la création de fossé végétalisé conforme aux stipulations du CCTP et dossier de plan et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation, ▪ Les terrassements, et évacuation des matériaux excédentaires en décharge ▪ le préréglage et le compactage, ▪ les opérations de réglage fin, ▪ les sujétions de talutage et de pente <p>L'ensemencement des parois du fossé</p>		
	Le mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--


FAMILLE 3 - DRAINAGE – EAUX PLUVIALES

3.01 TERRASEMENT EN TRANCHEE

	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, les travaux de terrassements nécessaires à la réalisation des tranchées du réseau de drainage et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la réalisation par guidage laser de fouilles en tranchées dans sols de toutes natures (rocheux ou meuble) à l'engin mécanique approprié, après nivellement de la plate-forme, ▪ La découpe soignée du géotextile préalablement posé en fond de forme terrassement, ▪ le réglage soigné du fond de fouille suivant les pentes et altitudes prévues sur le plan, ▪ toutes les sujétions dues au terrassement manuel lors des croisements ou à proximité de canalisations et ouvrages existants, (AEP, Eclairage,...), ▪ les frais de remise en état des réseaux et ouvrages endommagés, ▪ Les frais d'évacuation (compris chargement et transport) des déblais en décharge. <p>L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que ce prix comprend toutes les sujétions dues au terrassement manuel ou à la perte de rendement engendrée par la présence d'obstacles imprévus.</p> <p>Aucune utilisation des déblais en remblai ne sera autorisée.</p>		
3.01b	<p>Pour drain routier diam.80</p> <p>Le mètre cube</p>	M3	
3.01c	<p>Pour drain routier diam.200</p> <p>Le mètre cube</p>	M3	

3.02 DRAIN COLLECTEUR Ø 80

	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de drains collecteur Ø 80, annelés, en polychlorure de vinyle.</p> <p>Les drains sont posés en fond de tranchée et maintenu par des cavaliers. Ce prix est réputé inclure toutes sujétions de raccordement entre drains et aux exutoires.</p> <p>Ce prix comprend les sujétions de raccords / connexions / terrassements / collecteurs étanches sur le regard existant d'exutoire.</p>		
--	---	--	--

<p>Ville de TOURNEFEUILLE</p> 	<p style="text-align: center;">Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires</p>	<p style="text-align: right;">page30/84</p> <p style="text-align: right;">BPU</p>
--	---	---

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Mètre linéaire :	ML	
3.03 DRAIN COLLECTEUR ROUTIER Ø 200			
	<p>Ce poste rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de drains routiers Ø 200, annelés à cunette plate, en polychlorure de vinyle.</p> <p>Les drains sont posés en fond de tranchée et maintenu par des cavaliers. Ce prix est réputé inclure toutes sujétions de raccordement entre drains et aux exutoires.</p> <p>Ce prix comprend les sujétions de raccordements / connexions / terrassements / collecteurs étanches sur le regard existant d'exutoire.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	
3.04 REMPLISSAGE DE TRANCHEES DRAINANTES			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le remplissage des tranchées du réseau de drainage par une gravette correspondante aux spécifications du C.C.T.P. et agréée par le maître d'œuvre.</p> <p>Le remblaiement en gravette sera réalisé soigneusement à l'aide d'une trémie attelée ou par mini chargeur. Toutes les précautions devront être prises pour ne pas détériorer le bord de la tranchée et les drains.</p> <p>Un géotextile sera posé en fond de fouille et sur les parois verticales.</p> <p>Le remblaiement sera réalisé jusqu'au niveau supérieur du fond de forme avant réalisation de la couche drainante. Ces tranchées seront lestées hydrauliquement.</p>		
3.04a	Pour drain routier Ø 80 Mètre cube :	M3	
3.04b	Pour drain routier Ø 200 Mètre cube :	M3	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.05	COUCHE DRAINANTE GNT B 0/20		
	<p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre d'une couche drainante en grave concassée GNT B 0/20, conforme aux spécifications du CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les piquetages complémentaires, ▪ la fourniture, le transport, le déchargement des matériaux, ▪ le compactage, ▪ la mise en œuvre sur 3cm et le compactage conformément à la G.T.R. 92, ▪ l'arrosage éventuel, ▪ les opérations de réglage fin (tolérance de 5mm sous la règle de 3m ou 10mm par carroyage de 10m) ▪ la fermeture à l'aide d'un rouleau, ▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface, et sujétions de mise en œuvre dû à <u>l'interdiction formelle de circuler (approvisionnements) sur les tranchées de drainage préalablement réalisées,</u> ▪ le relevé topographique en altimétrie et planimétrie de la plateforme par le géomètre expert présenté à l'agrément du maître d'œuvre, ▪ La fourniture du plan de nivellement en coordonnées x, y, z, selon un carroyage de 10 m x 10 m sous format papier et informatique au 1/200e. Un exemplaire sera laissé dans la baraque de chantier, ▪ les contrôles de perméabilité du fond de forme découvert après décapage. Ces essais seront réalisés par un laboratoire externe à l'entreprise et agréé par le Maître d'œuvre. 		
	Mètre cube :	M3	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.06 REGARDS DE DRAINS (ANGLES)			
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et pose de regard sur drain. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les terrassements en terrain de toute nature, ▪ la fourniture et mise en œuvre d'un lit de pose, ▪ la fourniture et pose d'un regard 50cm x 50cm comprenant rehausse éventuelle et couvercle fonte, avec décantation de fond de 10 cm minimum, ▪ les sujétions de branchements, raccordements et connexions ▪ le remblaiement en GNT 0/31.5 avec compactage par couches et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables, <p>les sujétions de toutes natures.</p>		
	Unité :	U	
3.07 TRANCHEES DRAINANTES D'EPUISEMENT			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la réalisation de tranchées drainantes d'épuisement et ce conformément aux dispositions du CCTP et dossier de plan et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le terrassement en déblai pour l'ouverture de la tranchée, largeur 0,60 ml, profondeur 1,20 ml, et l'évacuation en décharge des matériaux, ▪ le positionnement d'un drain collecteur Ø 100 en fond de tranchée, ▪ le remblaiement de la tranchée en matériaux drainant 10/20, ▪ l'évacuation de tous matériaux non approprié ▪ la mise aux propres <p>toutes sujétions</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.08 PVC CR8 Ø250 COMPRIS TRANCHEE ET REMBLAIEMENT			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, la mise en place de canalisations PVC CR8 Ø 250 avec tranchée et remblaiement. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le piquetage, ▪ La réalisation des terrassements (quel que soit la nature des matériaux rencontrés, compris BRH) et l'évacuation en décharge, ▪ l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux, ▪ la fourniture et pose de canalisation en PVC CR8 Ø 250. La longueur comptée suivant l'axe de la conduite, comprenant la mise en place et le réglage en tranchée ouverte de tuyaux et de toutes pièces nécessaires, la façon des joints, les coupes de tuyaux, le calage, ▪ Le remblaiement de la tranchée en GNT 0/31.5 et son compactage fin. 		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

3.09 DEVOIEMENT DE REGARD EXISTANT

	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, le déplacement / déport de regard existant (toutes natures), et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage et implantation des réseaux secs et humides, ▪ La consignation des réseaux et leur coupure générale, ▪ La dépose soignée des réseaux existants implantés sous l'aire de jeux à créer, ▪ Les terrassements en tranchées dissociées pour réseaux (secs et/ou humides), ▪ Les fourreaux de protection pour passage des réseaux, avec grillage avertisseur adéquat, ▪ Les lits de pose en sable 0/2 sur 10 cm d'épaisseur, ▪ La fourniture et pose de câble électrique aux dimensions identiques à l'existant, ▪ La fourniture et pose de PVC CR8 Ø 315, ▪ La réalisation d'un nouveau regard de connexion béton ▪ Le remblaiement des tranchées par GNT 0/20, ▪ Les raccordements et connexions des réseaux déplacés, ▪ l'évacuation de tous les gravats issus du dévoiement, ▪ les essais d'étanchéité, et de fonctionnement <p>les sujétions et aléas de toutes natures.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

3.10 COLLECTEURS Ø 200 POUR E.P. COMPRIS TRANCHEE ET REMBLAIEMENT

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, la mise en place de canalisations PVC CR8 Ø 200 en fond de fouille de tranchée et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le piquetage, implantation, ▪ L'ouverture des tranchées et évacuation des matériaux impropres, ▪ l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux, ▪ La réalisation d'un lit de pose sur 10 cm, en sable 0/2 ▪ la fourniture et pose de canalisation en PVC CR8 Ø 200. La longueur comptée suivant l'axe de la conduite, comprenant la mise en place et le réglage en tranchée ouverte de tuyaux et de toutes pièces nécessaires, la façon des joints, les coupes de tuyaux, le calage, ▪ Le remblaiement de la tranchée par matériaux type GNT 0/20, le compactage et réglage, ▪ Les sujétions de raccordement / connexion aux extrémités <p>Toutes sujétions de profondeur et de découverte de réseaux</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

3.11 COLLECTEURS Ø 315 POUR E.P. COMPRIS TRANCHEE ET REMBLAIEMENT

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, la mise en place de canalisations PVC CR8 Ø 315 en fond de fouille de tranchée et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le piquetage, implantation, ▪ L'ouverture des tranchées et évacuation des matériaux impropres, ▪ l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux, ▪ La réalisation d'un lit de pose sur 10 cm, en sable 0/2 ▪ la fourniture et pose de canalisation en PVC CR8 Ø 315. La longueur comptée suivant l'axe de la conduite, comprenant la mise en place et le réglage en tranchée ouverte de tuyaux et de toutes pièces nécessaires, la façon des joints, les coupes de tuyaux, le calage, ▪ Le remblaiement de la tranchée par matériaux type GNT 0/20, le compactage et réglage, ▪ Les sujétions de raccordement / connexion aux extrémités <p>Toutes sujétions de profondeur et de découverte de réseaux</p>		
--	--	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Mètre linéaire :	ML	
3.12	RACCORDEMENT SUR E.P. EXISTANT		
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, le raccordement d'une canalisation/réseau projeté au réseau existant.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fouille en terrain de toutes natures, y compris évacuation des déblais à la décharge, ▪ le dressement des parois, dressement et nivellement du fond d'après les pentes du projet, ▪ la fourniture et pose du blindage, ▪ le travail dans l'embaras d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations posés longitudinalement ou transversalement, y compris toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre, ▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales, ▪ la démolition soignée de la paroi de la chambre (béton armé ou non armé) avec protection des réseaux présents dans celle-ci, ▪ le scellement et l'étanchéité de la nouvelle canalisation, ▪ la fourniture et mise en place de gravillons calibrés et lavés 10/20 pour enrobage de la conduite jusqu'à 0.10 m au-dessous et 0.20 m au-dessus du tuyau, ▪ l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux, ▪ les dispositifs de sécurité, gardiennage, éclairage, mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, conservation des piquets et repères, ▪ la fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/31.5 de carrière, pour remblaiement de la tranchée au-dessus de l'enrobage jusqu'au niveau du fond de forme, y compris l'extraction au lieu d'emprunt, le transport, la mise en fouille, le réglage, le compactage de qualité q2 par couches successives de 0.20 m d'épaisseur, ▪ l'entretien des remblais durant la durée de tassement, ▪ toutes fournitures, façon, main d'Œuvre et sujétions, le tout suivant les prescriptions du Cahier des Charges Techniques Particulières et le fascicule 70 du CCTG, le remblaiement et l'évacuation en décharge des matériaux excédentaires. 		
	L'unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.13	REGARD DE VISITE Ø 1000		
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de regard de visite Ø 1000 avec tampon fonte verrouillable (classe C250). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les terrassements en terrain de toute nature, y compris le blindage des fouilles si nécessaire, ▪ le chargement et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables, ▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales, nécessaires à l'exécution à sec des travaux, ▪ la fourniture et la mise en œuvre de béton de propreté, ▪ la réalisation du radier de vingt (20) cm, ▪ la réalisation du regard Ø 1000 mm en éléments préfabriqués agréés ou en béton coulé en place y compris armatures, ▪ la confection de la dalle supérieure en béton armé, ▪ la fourniture et la pose d'un tampon plein en fonte ductile (verrouillable anti-crues) classe C250, ▪ la fourniture et fixation d'échelons pour accès maintenance en fond de regard, ▪ les coffrages, les raccordements aux buses, ▪ le remblaiement en GNT 0/31.5 avec compactage par couches et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables, ▪ les sujétions de toutes natures. ▪ Ce prix s'applique pour un regard de hauteur inférieure à 2,50m 		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.14	REGARDS 60 X 60 + TAMPON 250 KN		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de regard de visite 60 x 60 y compris les terrassements et remblaiements nécessaires et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'ensemble des terrassements dans des terrains de toute nature (matériaux traités), comprenant l'extraction, le chargement, le transport, l'évacuation et le déchargement des déblais au lieu de dépôt provisoire pour réutilisation ou définitif, ▪ le réglage et le compactage du fond de fouille, ▪ les blindages et étalements éventuels des fouilles, ▪ le réglage des parois, ▪ la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté B20 conformément au C.C.T.P. sur 0,10m d'épaisseur, ▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant le regard, ▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau fini des revêtements y compris la dalle de réduction si nécessaire. ▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80mm, ▪ la fourniture d'une couverture en fonte 60x60 plein résistance 250 kN, son scellement et sa mise à la cote définitive, ▪ la remise en état et le nettoyage des abords, ▪ toutes opérations de raccordement aux canalisations et regards existants, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton, ▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et transport au lieu de dépôt des matériaux impropres, <p>Ce prix s'applique pour une profondeur de 0,50 à 1,50m. Les dimensions des regards sont en centimètres</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.15	REGARD GRILLE 50 X 50 + TAMPON 250 KN		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de regard de visite 50 x 50 y compris les terrassements et remblaiements nécessaires et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'ensemble des terrassements dans des terrains de toute nature (matériaux traités), comprenant l'extraction, le chargement, le transport, l'évacuation et le déchargement des déblais au lieu de dépôt provisoire pour réutilisation ou définitif, ▪ le réglage et le compactage du fond de fouille, ▪ les blindages et étalements éventuels des fouilles, ▪ le réglage des parois, ▪ la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté B20 conformément au C.C.T.P. sur 0,10m d'épaisseur, ▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant le regard, ▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau fini des revêtements y compris la dalle de réduction si nécessaire. ▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80mm, ▪ la fourniture d'une couverture en fonte 50x50 plein résistance 250 kN, son scellement et sa mise à la cote définitive, ▪ la remise en état et le nettoyage des abords, ▪ toutes opérations de raccordement aux canalisations et regards existants, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton, ▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et transport au lieu de dépôt des matériaux impropres, <p>Ce prix s'applique pour une profondeur de 0,50 à 1,50m. Les dimensions des regards sont en centimètres</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

3.16 MISE A LA COTE DE REGARD / CHAMBRE EXISTANT

	<p>Ce prix rémunère au forfait la mise en la cote définitive de regard grille et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la dépose du tampon existant, ▪ les terrassements (déblais / remblais) nécessaires à la réalisation du regard à réaliser, y compris évacuation des matériaux excédentaires, ▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales, nécessaires à l'exécution à sec des travaux, ▪ la confection de la dalle supérieure en béton armé, et sa rehausse, ▪ la fourniture et la pose d'un tampon plein en fonte ductile (verrouillable anti-crues) classe C250, ▪ les coffrages, les raccordements aux buses, ▪ le remblaiement en GNT 0/31.5 avec compactage par couches et l'évacuation à la décharge des matériaux excédentaires ou jugés non réutilisables, ▪ les connexions et branchement étanches aux réseaux à collecter, <p>les sujétions de toutes natures.</p>		
	Unité :	U	

3.17 DEPOSE ET REPOSE FONTAINE EAU (COTE PISCINE)

	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la dépose soignée et repose de fontaine AEP aux abords de la piscine. Il comprend le dévoiement du réseau AEP, la repose et reconnexion de la fontaine, y compris socle béton.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.18	DEVOIEMENT DE RESEAUX EXISTANTS (AEP + ELEC.)		
	<p>Ce prix rémunère, forfaitairement, le déplacement / déport de réseaux existant (AEP + électrique), et ce sur une longueur de 50 ml pour chacun des 2 réseaux Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage et implantation des réseaux secs et humides, ▪ La consignation des réseaux et leur coupure générale, ▪ La confection, réalisation de 2 chambres de tirage L1T (en extrémité) pour réseaux électrique, ▪ La confection, réalisation de 2 regards de connexion 60 x 60 (en extrémité) pour raccordements du réseau AEP, ▪ La dépose soignée des réseaux existants implantés sous l'aire de jeux à créer, ▪ Les terrassements en tranchées dissociées pour réseaux électrique et AEP, ▪ Les fourreaux de protection pour passage des réseaux, avec grillage avertisseur adéquat, ▪ Les lits de pose en sable 0/2 sur 10 cm d'épaisseur, ▪ La fourniture et pose de câble électrique aux dimensions identiques à l'existant, ▪ La fourniture et pose de PEHD (AEP) diamètre 32, ▪ Le remblaiement des tranchées par GNT 0/20, ▪ Les raccordements et connexions des réseaux déplacés, ▪ l'évacuation de tous les gravats issus du dévoiement, ▪ les essais d'étanchéité, et de fonctionnement <p>les sujétions et aléas de toutes natures.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
3.19 CANIVEAU GRILLE (LARGEUR 10 CM) A PENTE INTEGREE 250 KN			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre d'un caniveau à grille, à pente intégrée, de largeur 10 cm.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrassements nécessaires à la pose du caniveau, et l'évacuation des matériaux ▪ La fourniture des éléments de caniveau largeur 10 cm, ▪ La fourniture de grille en fonte ductile classe B 250 KN, ▪ La fourniture et la mise en œuvre de béton pour solin de pose, ▪ La pose dans les règles de l'art des éléments du caniveau et des grilles, ▪ la protection contre les intempéries ; ▪ le raccordement des caniveaux au réseau projeté ou existant, ▪ les essais d'étanchéité et le nettoyage éventuel des caniveaux souillés en phase travaux (feuilles, déchets, mégots ...), le nettoyage des abords, 		
	Mètre linéaire :	ML	
3.20 CANIVEAU CC1			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre d'un caniveau béton type CC1.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrassements nécessaires à la pose du caniveau, et l'évacuation des matériaux ▪ La fourniture des éléments de caniveau CC1, ▪ La réalisation des joints entre éléments, ▪ La fourniture et la mise en œuvre de béton pour solin de pose, ▪ La pose dans les règles de l'art des éléments du caniveau et de son regard avaloir en extrémité, ▪ la protection contre les intempéries ; ▪ le raccordement des caniveaux au réseau projeté ou existant, ▪ les essais d'étanchéité et le nettoyage éventuel des caniveaux souillés en phase travaux (feuilles, déchets, mégots ...) le nettoyage des abords, 		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

FAMILLE 4 – ARROSAGE INTEGRE AIRE DE JEUX

4.01 CANALISATION PEHD 12.5 BAR Ø 90, COMPRIS TRANCHEES ET RACCORDS SUR ELECTROVANNES

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de canalisation PEHD 16 bars Ø 90, électro soudés, à la connexion de la station de refoulement, pour rejet des eaux pluviales/drainage et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation, les terrassements (par moyens appropriés) des tranchées et évacuation des matériaux en décharge, ▪ La fourniture et mise en œuvre d'un grillage avertisseur ▪ La fourniture et mise en œuvre d'une GNT 0/20, compactée, pour remblaiement des tranchées ▪ les frais de remise en état des réseaux et ouvrages endommagés. ▪ la fourniture et mise en œuvre de canalisations PEHD 16 bars (couronnes ou barres), des manchons et toutes pièces de raccordement électro soudables, ▪ les sujétions de découpe / raccords / coudes / té / réduction et connexions au circuit pompe à mettre en place, ▪ les frais de remise en état des éléments de voiries endommagées (bordures, enrobés, équipements), ▪ la réalisation d'une tête béton soignée, d'ouvrage de rejet dans le bassin ▪ toutes sujétions de tests d'étanchéité et mise en service. ▪ 		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.02 CANALISATION PEHD 12.5 BAR Ø 63, COMPRIS TRANCHEES ET RACCORDS SUR ELECTROVANNES			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de canalisation PEHD 16 bars Ø 63, électro soudés, à la connexion de la station de refoulement, pour rejet des eaux pluviales/drainage et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation, les terrassements (par moyens appropriés) des tranchées et évacuation des matériaux en décharge, ▪ La fourniture et mise en œuvre d'un grillage avertisseur ▪ La fourniture et mise en œuvre d'une GNT 0/20, compactée, pour remblaiement des tranchées ▪ les frais de remise en état des réseaux et ouvrages endommagés. ▪ la fourniture et mise en œuvre de canalisations PEHD 16 bars (couronnes ou barres), des manchons et toutes pièces de raccordement électro soudables, ▪ les sujétions de découpe / raccords / coudes / té / réduction et connexions au circuit pompe à mettre en place, ▪ les frais de remise en état des éléments de voiries endommagées (bordures, enrobés, équipements), ▪ la réalisation d'une tête béton soignée, d'ouvrage de rejet dans le bassin ▪ toutes sujétions de tests d'étanchéité et mise en service. 		
	Le mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

4.03 REMBLAIS DE TRANCHEE EN GRAVE NATURELLE 0/20

	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, mesuré sur profil théorique la fourniture le transport et la mise en œuvre de grave naturelle 0/20 conforme aux prescriptions du CCTP en remblaiement de tranchées.</p> <p>Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture à pied d'œuvre de la grave non traitée conforme aux données du C.C.T.P., ▪ le déchargement et la mise en œuvre de couches de 0.20 m d'épaisseur maxi., ▪ le répannage, le réglage, l'arrosage éventuel, ▪ le compactage des matériaux, ▪ la réalisation d'essais à la plaque et la fourniture des résultats conformément aux données du C.C.T.P., ▪ les sujétions et aléas de toutes natures d'exécution. <p>Il tient compte des sujétions particulières liées à une humidification nécessaire des granulats avec fourniture de l'eau et répannage, ainsi que pour des interventions manuelles.</p>		
	Mètre cube :	M3	

4.04 REGARD DE VANNE

	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et mise en œuvre de regards pour protection et visite des électrovannes et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ le calage en altimétrie sur lit de pose en gravette, ▪ la fourniture et mise en œuvre de regards en polyéthylène, rectangulaires dim. : 610 x 476 x 300 mm compris rehausses si nécessaires, ▪ les percements pour passage des canalisations, ▪ toutes sujétions de nettoyage des abords 		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.05	REGARD DE JONCTION AVEC BATIMENT TYPE CHAMBRE L4T		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de chambre de tirage type L4T et tampon C250, et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les terrassements et l'évacuation des déblais, le réglage des parois, ▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant la chambre, ▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau de la chaussée finie (ou terrain naturel ou terrain projet). la fourniture d'une couverture en fonte, son scellement et sa mise à la cote définitive suivant les phasage de travaux, ▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80 mm, ▪ la remise en état et le nettoyage des abords, ▪ le comblement éventuel (sur demande du maître d'ouvrage) de la chambre en sable 2/4, ▪ les sujétions de soudures éventuelles du tampon sur son cadre, ▪ toutes opérations de raccordement, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton, ▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et évacuation au lieu de dépôt des matériaux impropres, <p><i>Les chambres de tirage seront conformes à la norme NF P 90.050. Elles seront munies d'un exutoire / puisard pour l'évacuation des eaux d'infiltration éventuelles.</i></p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.06	ARROSEUR ESCAMOTABLE		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en œuvre des arroseurs de l'aire de jeu, conformément au CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, les terrassements complémentaires, ▪ le calage en altimétrie pour une performance optimale de l'arroseur, ▪ la fourniture des arroseurs conformes au CCTP, le montage en déport articulés de telle manière que leur réglage en hauteur puisse se faire avec précision (+ ou – 5 mm) compris raccords et pièces spéciales, ▪ la confection d'un massif drainant (type pouzzolane) autour de chaque arroseur. ▪ La réalisation d'un massif dans fourreau PVC Ø 250, scellé au béton, rempli de sable lestés 0/2, pour permettre le réglage ultérieur de l'arroseur, ▪ les remises à niveau autant de fois que nécessaire jusqu'au calage définitif des appareils et ce à l'appréciation du maître d'œuvre. ▪ toutes les sujétions de réglage et notamment des angles de balayage, ▪ la formation de l'équipe municipale concernant le réglage et l'entretien des appareils. ▪ toutes les sujétions de nettoyage des abords 		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.07 PROGRAMMATEUR DIGITAL POUR 8 POSTES D'ARROSAGE			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre du programmeur de commande du réseau d'arrosage et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture et pose du programmeur 8 voies <u>minimum</u> conforme au CCTP, dans un coffret étanche et verrouillable, ▪ toutes sujétions de raccordement sur le réseau électrique à <u>créer et existant</u>, ▪ la programmation proprement dite du réseau d'arrosage et de celui du terrain existant, ▪ la fourniture et la pose de 2 (deux) interrupteurs à clé déportée (1 pour chaque ligne), ▪ la formation de l'équipe municipale concernant le réglage et l'entretien de l'appareil, ▪ toutes sujétions de compatibilité avec la mutualisation du réseau d'arrosage existant. ▪ L'Entrepreneur s'assurera que cette programmation soit compatible avec le réseau d'arrosage du terrain d'honneur existant. 		
	Unité :	U	
4.08 ELECTROVANNE 3 "			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre des électrovannes 3 " du réseau d'arrosage de l'aire de jeu et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture et mise en œuvre des électrovannes 3 pouces conformes au CCTP, ▪ la fourniture et mise en œuvre des solénoïdes et des régulateurs de pression, ▪ toutes les pièces de raccords et notamment les raccords démontables, ▪ le branchement des câbles par l'intermédiaire de connexions étanches, <p>toutes les sujétions de nettoyage des abords</p>		
	Unité :	U	
4.09 VANNE DE VIDANGE			
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre d'une vanne générale de vidange du système ; cette vanne sera positionnée en point bas du système.		

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Unité :	U	
4.10	CABLE ELECTRIQUE 1 X 2.5 MM²		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de câble U 1000 R 2V – 2 x 1,5 mm ² sous fourreaux PVC Ø 63 (compris) de couleur réglementaire, pour alimentation du réseau d'arrosage automatique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il comprend les sujétions de tirages et raccordements sur différents équipements. 		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.11	POMPE SURPRESSEUR 20 CV		
	<p>Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et mise en place d'un système complet groupe pompe d'arrosage tel que définie au CCTP, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude d'exécutions et calculs de débit-puissance, ▪ l'implantation du système dans le local pompe (dans le local pompe existant), ▪ Le raccordement PEHD au réseau de pompage dans puisard de la nappe et au réseau AEP (via Bypass). ▪ Les raccordements électriques et hydrauliques aux réseaux existants. ▪ La fourniture, installation et branchement - connexion d'une pompe, à minimum telle que définie au CCTP, ▪ La fourniture, installation et branchement - connexion d'un kit de contre lavage / filtre à sable tel que défini au CCTP, ▪ La fourniture, installation et branchement - connexion d'un surpresseur tel que défini au CCTP ▪ La fourniture des canalisations PEHD 12,5 bars, coudes, purges, té, pour connexions, branchements, entre équipements, ▪ La fourniture et la mise en œuvre d'un clapet anti-retour sur chaque conduite de départ, ▪ Fourniture et branchement d'une vanne motorisée automatique, pour bypass entre le réseau existant (pompage dans la nappe) et le branchement sur réseau AEP ▪ Les raccordements électriques de l'installation reliée au local technique et son armoire, ▪ La mise en eau du système, ses réglages, tests et programmation, ▪ Toutes sujétions de joints, de pénétration dans le bâtiment, de chemin de câble, et d'étanchéités et de socle support. <p>L'harmonisation/compatibilité du système avec le réseau arrosage existant conservé. Une demande d'agrément spécifique de l'ensemble du système sera à soumettre au MOE.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
4.12 PANNEAU ELECTRIQUE DEMARRAGE POMPE AVEC ARMOIRE LOCAL TECHNIQUE			
	Ce prix rémunère au forfait, la protection et le raccordement de l'alimentation de l'armoire électrique du nouveau dispositif d'arrosage, composé d'un coffret, d'un disjoncteur général 5 x16A avec déclencheur électronique et bloc différentiel à intégrer dans le local technique du bâtiment existant. Il comprend également toutes les sujétions de pénétration dans le bâtiment, et leur remise en état. L'Entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux, afin d'avoir estimé dans son offre toutes les sujétions de raccordements, et de remise en état		
	Forfait :	FT	
4.13 RACCORDEMENTS AU RESEAU EXISTANT ET TABLEAU, PENETRATION DANS LE BATIMENT			
	Ce prix rémunère, au forfait, le raccordement et son prolongement (≈50 ml) du réseau d'alimentation électrique, entre le positionnement actuel et celui à créer., comprend les sujétions pour raccordement au local technique existant du bâtiment, traversée de voirie y compris pénétration éventuelle, remise en état des locaux et toutes sujétions de réalisation.		
	Forfait :	FT	
4.14 ESSAIS, REGLAGE ET MISE EN ROUTE			
	Ce prix rémunère, au forfait, les différents essais de mise en eau, réglages, reprises éventuelles et mise en route du réseau. Ce prix comprend toute sujétion et la formation du personnel technique du maître d'ouvrage.		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
FAMILLE 5 – REVETEMENT DE L'AIRE DE JEU			
5.01	BORDURE BETON TYPE P1		
	<p>Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures en béton de classe A type P1 en périphérie des voies piétonnes, conformément aux plans du marché et au CCTP.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture des bordures, ▪ l'aménée et la reprise sur le chantier, ▪ la fourniture et la mise en œuvre du béton d'assise dosé à 250 kg de ciment par m³ sur une épaisseur de 15 cm et une largeur égale à la bordure +20 cm, ▪ la pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer, ▪ les sujétions et aléas de toutes natures. <p>Nota : dans les parties en courbe, il sera impérativement utilisé des éléments d'usine de 0,30 m ou des éléments de 1 mètre coupés à la disquetteuse.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
5.02	GAZON SYNTHETIQUE (MONOFILAMENT) POUR PRATIQUE FOOTBALL 60MM MINIMUM		
	<p>Ce prix rémunère, au mètre carré la fourniture et pose d'un revêtement en gazon synthétique suivant les préconisations du C.C.T.P. et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la réalisation d'un plan de calepinage à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre, ▪ la fourniture, le transport et le déchargement des matériaux, ▪ la mise en œuvre d'un gazon synthétique (fibre mono filament de 60 mm minimum), le remplissage en sable et granulats élastomères SBR, ▪ la réalisation des joints entre lès de gazon par collage sur bandes de pontages, (ou à défaut cousu si sujétions d'intempéries) ▪ la réalisation des tracés blanc et bleu largeurs 10 & 7 cm pour jeux de football conformément aux plans. ▪ la fourniture d'une notice d'entretien avec le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.). ▪ toutes les opérations d'entretien / regarnissage sur la première année, que l'entreprise jugera nécessaires pour la conservation des caractéristiques du revêtement, ▪ La réalisation (avant toute mise en œuvre) sur les fournitures livrées sur le chantier, d'essais d'identification du granulat de caoutchouc, du sable et du gazon synthétique par un organisme indépendant à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre. <p>Avant toute mise en œuvre, les points suivants seront identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La granulométrie pour les élastomères et le sable, ▪ L'analyse thermogravimétrique du granulat élastomère, ▪ L'analyse de la forme des grains de sable <p>L'analyse chimique de la fibre et tous les essais d'identification du gazon synthétique ayant servi de base au choix du procédé et de l'entreprise adjudicataire du marché.</p> <p><i>Les résultats devront confirmer l'identification du procédé choisi.</i></p> <p><i>En cas contraire l'entreprise évacuera à ses frais les fournitures non conformes et fera approvisionner les fournitures conformes en remplacement. Elles seront de nouveau testées à ses frais jusqu'à un résultat positif</i></p>		
	Mètre carré :	M2	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
5.03	BALAI BROSSE TRIANGLE		
	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la livraison au Maître d'Ouvrage d'un balai brosse triangulaire de 3 rangés sur cadre métallique inoxydable, avec brosses nylon et attache 3 points (ou par crochets) à un engin motorisé. Ce matériel devra être validé par le fabricant du gazon synthétique. Une demande d'agrément spécifique devra être fournie au Maître d'Ouvrage</p> <p>Cet équipement devra être validé par le fabricant du gazon.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--


FAMILLE 6 - EQUIPEMENTS

6.01 BUTS DE FOOTBALL A 11 COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENT

	<p>Ce prix rémunère à la paire, la fourniture et la pose de buts à 11, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les implantations, selon dimensions FFF, - Les fouilles et évacuation des matériaux pour scellement, - La fourniture et mise en œuvre de béton pour scellement, - La fourniture et mise en œuvre de fourreaux de scellement, - Les couvercles équipés d'une plaque de gazon synthétique, - La fourniture et pose des buts à 11 et ses équipements nécessaires (filets, crochet, sandows, 3 hampes,..) conforme à l'homologation FFF. <p>Toutes sujétions de pose, réglage</p>		
	Paire :	Paire	

6.02 BUTS DE FOOTBALL A 8 (LARGEUR 2.50M) COMPRIS MASSIFS ET EQUIPEMENTS

	<p>Ce prix rémunère à la paire, la fourniture et la pose de buts à 8, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les implantations, selon dimensions FFF, - Les fouilles et évacuation des matériaux pour scellement, - La fourniture et mise en œuvre de béton pour scellement, - La fourniture et mise en œuvre de fourreaux de scellement, - La fourniture et pose des buts à 8 et ses équipements nécessaires (filets, crochet, sandows,..) conforme à l'homologation FFF. <p>Toutes sujétions de pose, réglage</p>		
	Paire :	Paire	

Ville de TOURNEFEUILLE		page56/84
	Création d'un terrain synthétique <i>Bordereau des Prix Unitaires</i>	BPU

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
6.03 JEU DE PIQUET POUR FOOTBALL			
	<p>Ce prix rémunère, la fourniture et la pose de piquets de corners pour football conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation ▪ Les terrassements nécessaires à l'opération, y compris l'évacuation des déblais en décharge ▪ La fourniture, la pose des embases, ▪ la fourniture, la pose des couvercles, piquets et fanions. ▪ Les couvercles équipés d'une plaque de gazon synthétique, <p>Toutes sujétions de pose.</p>		
	Jeu :	Jeu	
6.04 DALLE BETON BALAYE POUR ABRIS DE TOUCHE			
	<p>Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution d'un dallage en béton, conformément aux plans et aux prescriptions du C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le réglage du fond de forme, ▪ la formulation du béton, ▪ le transport et la mise en œuvre de la structure en béton sur une épaisseur de 15cm, ▪ la pose de coffrage si nécessaire, ▪ le bétonnage, le balayage, la finition « béton balayé fin » ▪ la confection des joints de retrait et de flexion, <p>toutes sujétions de nettoyage des abords.</p>		
	Mètre carré :	M2	
6.05 GRATTE-PIED			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, pose et scellement de tapis grille gratte-pied, tel que défini au CCTP, à positionner en parvis des portillons de main-courante. Ce prix comprend les sujétions de terrassement et de mise en œuvre de béton pour le scellement et de réservations préalables dans les enrobés.</p> <p>Une demande d'agrément spécifique sera à soumettre au MOE et Maître d'Ouvrage.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

6.06 ABRIS REGLEMENTAIRES


	<p>Ces prix rémunèrent, la fourniture et la pose d'abris réglementaires conformément au C.C.T.P. et comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation des abris, ▪ la fourniture et la fixation des abris. ▪ Les terrassements nécessaires à l'opération, y compris l'évacuation des déblais en décharge. <p>Toutes sujétions de pose.</p>		
6.06a	<p>Abris pour officiels (1.50 m) Unité :</p>	U	
6.06b	<p>Abris pour équipes (5.00m) Unité :</p>	U	

6.07 POUBELLES

	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de corbeille composée d'une structure métallique et habillées en lames de bois traité autoclave classe 4. Elles seront équipées d'un pare-pluie. Une porte permettra, en face arrière, l'accès au sac. Fixations ancrées dans solin béton (inclus au présent prix). Conformément à la norme NF EN 581-1 et au règlement du FCBA. Elle aura une contenance minimale de 50L. Le modèle n'est pas encore défini, l'entrepreneur proposera un élément en harmonie avec l'équipement du Maître d'Ouvrage.</p>		
	Unité :	U	

6.08 TUNNEL AMOVIBLE ACCES JOUEURS (PENETRATION DANS L'AIRES DE JEUX)

	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose d'un tunnel pour protection des joueurs tel que défini au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implantation - La fourniture et confection du matériel tunnel amovible repliable et permettant la protection 3 faces (côtes et supérieur) des joueurs, avec une pénétration minimale de 1,50 ml sur le gazon synthétique, - Equipement homologable pour un niveau 4, - Toutes sujétions de pose, fixation, raccordement sur les extrémités, <p>Cet équipement fera l'objet d'une demande d'agrément spécifique.</p>		
--	---	--	--

Ville de TOURNEFEUILLE	page58/84
	<p style="text-align: center;">Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires</p> <p style="text-align: right;">BPU</p>

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Unité :	U	
FAMILLE 7 – CLOTURES – MAIN COURANTE – PARE BALLONS			
7.01 MAIN COURANTE REMPLIE HT. 1.10M			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'une main courante en acier galvanisé laqué, coloris (RAL) au choix du maître d'œuvre (ht 1.10m), modèle prédéfini dans le CCTP, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation de la main courante, ▪ la fourniture et le scellement des poteaux dans des massifs en béton B25, ▪ la fourniture et pose de la lisse sur les poteaux de section carrée par l'intermédiaire de manchons en Té et vis inviolables, ▪ les sujétions pour intégration des portails et portillons, ▪ les sujétions de silentbloks ou caoutchouc pour limiter les nuisances sonores, ▪ le raccordement aux ouvrages existants, ▪ les sujétions de pose dues à la pente. ▪ l'implantation du remplissage, ▪ Le remplissage en panneaux rigides doubles fils 8/6/8 sous lice de main-courante ▪ les sujétions pour intégration des portails et portillons, ▪ les sujétions de silentbloks ou caoutchouc pour limiter les nuisances sonores, ▪ le raccordement aux ouvrages existants, ▪ les sujétions de pose dues à la pente. <p>Un descriptif précis sera fourni au mémoire technique ainsi que les agréments et conformité vis-à-vis des règles de sécurité.</p> <p>Ces matériaux devront être conformes aux spécifications du CCTP, et feront l'objet d'un agrément du maître d'œuvre.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	


N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

7.02 PORTILLON 1.50M DANS MAIN COURANTE HT 1.10M

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de portillon dans main courante d'une hauteur de 1,10m et d'une largeur de 1,50m tel que définit au C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture et la pose du portillon, • Les terrassements nécessaires à l'exécution des fouilles, et l'évacuation des matériaux en décharge, • La mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton B25, et seuil-longrine en BA • La fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, • La fourniture et pose de butées, avec silentblocs incorporés, • La fourniture d'un jeu de 5 clés, • toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords, • Le remplissage du portillon se fera avec treillis soudés idem main courante, ou à barreaudage (espacements < 11 cm), <p>Le portillon sera équipé d'un cylindre de marque Rubis ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville</p>		
	Unité :	U	

7.03 PORTAIL 2 ML DANS MAIN COURANTE (ACCES JOUEURS)

	<p>Ce prix rémunère, l'unité, la fourniture et la pose d'un portail dans main courante à 2 (deux) vantaux d'une hauteur de 1,10 ml et d'une largeur de 2.00m, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture, pose du portail et ses butées, • Les terrassements nécessaires à l'exécution des fouilles, et l'évacuation des matériaux en décharge, • La mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton B25, et seuil-longrine en BA, • La fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, • La fourniture et pose de butées, avec silentblocs incorporés, • La fourniture d'un jeu de 5 clés, • Les raccordements et fixation aux clôtures adjacentes, • toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords, • Le remplissage du portail se fera avec treillis soudés idem clôtures, ou à barreaudage (espacements < 11 cm), <p>Le portail sera équipé d'un cylindre de marque rubis ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville</p>		
--	--	--	--

	<p>Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires</p>	<p>page60/84 BPU</p>
---	---	--------------------------

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Unité :	U	
7.04 PORTAIL COULISSANT LONGUEUR 4.00M DANS MAIN COURANTE HT 1.10M			
	<p>Ce prix rémunère, l'unité, la fourniture et la pose d'un portail dans main courante coulissant d'une hauteur de 1,10 ml et d'une largeur de 4.00m, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture, pose du portail et ses butées, • Les terrassements nécessaires à l'exécution des fouilles, et l'évacuation des matériaux en décharge, • La mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton B25, et seuil-longrine en BA, La réalisation d'une longrine-seuil en béton armé, avec glissière guide • La fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, • La fourniture et pose de butées, avec silentblochs incorporés, • La fourniture d'un jeu de 5 clés, • Les raccordements et fixation aux clôtures adjacentes, toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords, • Le remplissage du portail se fera avec treillis soudés idem clôtures, ou à barreaudage (espacements < 11 cm), <p>Le portail sera équipé d'un cylindre de marque rubis ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

7.05 CLOTURES RIGIDES HAUTEUR 2.00M

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'une clôture en panneaux rigides 8/6/8 d'une hauteur de 2.00m et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ le scellement des poteaux dans massifs en béton armé B25, ▪ la fourniture et mise en place de poteaux galvanisés et plastifiés adéquats, espacés de 2,45 ml maximum, ▪ la fourniture et mise en place des panneaux de clôture rigide 8/6/8mm galvanisée à chaud et plastifiée (coloris au choix du maître d'œuvre), y compris tous les moyens de fixation, ▪ les sujétions de silentblochs ou caoutchouc pour limiter les nuisances sonores, ▪ les sujétions de liaisonnement des poteaux d'angles entre-eux, ▪ toutes sujétions de renforts, ▪ le raccordement aux ouvrages / équipements adjacents. <p>Les sujétions de hauteur, de pose. Cet équipement fera l'objet d'un agrément au maître d'œuvre</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
7.06 COULOIR GRILLAGE POUR ACCES JOUEURS (FERME 3 COTES)			
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation / confection d'un couloir grillagé composé de clôtures rigides double fils 8/6/6 sur une hauteur de 2,00 ml (coloris au choix du MOE), telles que définies au CCTP et sur les plans, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ le scellement des poteaux dans massifs en béton armé B25, ▪ La fourniture et pose de clôtures panneaux rigides en 2 rangées espacées de la largeur de couloir d'environ 2,20 ml ▪ la fourniture et mise en place de poteaux galvanisés et plastifiés adéquats, espacés de 2,45 ml maximum, ▪ la fourniture et mise en place des panneaux de clôture rigide 8/6/8mm galvanisée à chaud et plastifiée (coloris au choix du maître d'œuvre), y compris tous les moyens de fixation, ▪ les sujétions de silentblocs ou caoutchouc pour limiter les nuisances sonores, ▪ les sujétions de liaisonnement des poteaux d'angles entre-eux, ▪ toutes sujétions de renforts, ▪ le raccordement aux ouvrages / équipements adjacents. <p>Les sujétions de hauteur, de pose. Cet équipement fera l'objet d'un agrément au maître d'œuvre</p> <p>Ce prix (au ml) est réputé inclus les 2 rangées / lignes de clôtures, de part et d'autre du couloir.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

7.07 PORTILLON 1.50ML DANS CLOTURES HT. 2.00M

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un portillon (1 vantail) d'une largeur de 1,50 ml tel que défini au C.C.T.P. et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fourniture et la pose du portillon, ▪ la mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton B25, ▪ la fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, ▪ la fourniture et pose de butées, ▪ la fourniture d'un jeu de 5 clés, ▪ toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords, ▪ Le remplissage du portillon se fera par barreaudage, ▪ L'aménagement d'un système anti-intrusion (type dents ou autre) positionné sur la lisse supérieure des vantaux <p>Le portail sera équipé d'un cylindre de marque Tesa ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville.</p>		
	Unité :	U	

7.08 PORTAIL 4.00 ML DANS CLOTURES HT 2.00M

	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un portail deux vantaux, d'une largeur de 4.00 m (dans clôtures rigides tel que défini au C.C.T.P. et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fourniture et la pose du portail, ▪ la mise en place et le scellement des poteaux dans des massifs en béton B25, ▪ la fourniture et la pose d'un système de fermeture, soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, ▪ la fourniture et pose de butées, ▪ la fourniture d'un jeu de 5 clés, ▪ toutes les sujétions de pose et de remise en état des abords, ▪ Le remplissage du portail se fera par barreaudage, <p>Le portail sera équipé d'un cylindre de marque Tesa ou similaire fonctionnant sur la pyramide des clefs de la Ville</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
7.09 PARE-BALLONS HT. 6.00 + CLOTURE HT. 2.00M			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un pare ballon ht 4,00m sur clôture rigide ht. 2,00m (soit une hauteur totale de 6,00m) conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ les terrassements (déblais/remblais) nécessaire à la réalisation des fouilles et l'évacuation en décharge des matériaux, ▪ la fourniture et la pose de clôtures rigides double fils 8/6/8 hauteur 2,00 ml, telle que définie au au CCTP, ▪ La fourniture et pose de poteaux ht. hors sol 6,00m, scellés dans des massifs en béton B25 de dimensions minimales 60x60x70, espacés au maximum de 5,00m, ▪ La fourniture et pose d'ensemble de départ avec traverses et haubanage, la fourniture et pose de filet hauteur 4,00m, ▪ La fourniture et pose des câbles et des accessoires, ▪ le raccordement aux ouvrages existants et toutes sujétions de hauteur. <p>Ces équipements feront l'objet d'un agrément du maître d'œuvre</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
7.10 PARE-BALLONS HT 6.00 M			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un pare ballon ht 4,00m (hors sol de 2,00 ml) conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ les terrassements (déblais/remblais) nécessaire à la réalisation des fouilles et l'évacuation en décharge des matériaux, ▪ La fourniture et pose de poteaux ht. hors sol 6,00m, scellés dans des massifs en béton B25 de dimensions minimales 60x60x70, espacés au maximum de 5,00m, ▪ La fourniture et pose d'ensemble de départ avec traverses et haubanage, la fourniture et pose de filet hauteur 4,00m, ▪ La fourniture et pose des câbles et des accessoires, ▪ le raccordement aux ouvrages existants et toutes sujétions de hauteur. <p>Ces équipements feront l'objet d'un agrément du maître d'œuvre</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
7.11 PARE-BALLONS HT. 8.00M			
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un pare ballon ht 6,00m (hors sol de 2,00 ml) conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ les terrassements (déblais/remblais) nécessaire à la réalisation des fouilles et l'évacuation en décharge des matériaux, ▪ La fourniture et pose de poteaux ht. hors sol 8,00m, scellés dans des massifs en béton B25 de dimensions minimales 60x60x80, espacés au maximum de 5,00m, ▪ La fourniture et pose d'ensemble de départ avec traverses et haubanage, la fourniture et pose de filet hauteur 6,00m, ▪ La fourniture et pose des câbles et des accessoires, ▪ le raccordement aux ouvrages existants et toutes sujétions de hauteur. <p>Ces équipements feront l'objet d'un agrément du maître d'œuvre</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--


7.12 PARE-BALLONS HT. 8.00M + CLOTURE HT. 2.00M

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un pare ballon ht 6,00m sur clôture rigide ht. 2,00m (soit une hauteur totale de 8,00m) conformément au C.C.T.P. et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'implantation, ▪ les terrassements (déblais/remblais) nécessaire à la réalisation des fouilles et l'évacuation en décharge des matériaux, ▪ la fourniture et la pose de clôtures rigides double fils 8/6/8 hauteur 2,00 ml, telle que définie au au CCTP, ▪ La fourniture et pose de poteaux ht. hors sol 8,00m, scellés dans des massifs en béton B25 de dimensions minimales 60x60x80, espacés au maximum de 5,00m, ▪ La fourniture et pose d'ensemble de départ avec traverses et haubanage, la fourniture et pose de filet hauteur 6,00m, ▪ La fourniture et pose des câbles et des accessoires, ▪ le raccordement aux ouvrages existants et toutes sujétions de hauteur. <p>Ces équipements feront l'objet d'un agrément du maître d'œuvre.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

FAMILLE 8 – CONTROLES EXTERNES

8.01 CONTROLE DE PLANEITE DE LA COUCHE DRAINANTE

	<p>Ce prix rémunère, au forfait, les contrôles sur couche drainante. Il comprend :</p> <p>Le relevé topographique en altimétrie et planimétrie de la couche drainante par le géomètre expert (externe à l'entreprise) présenté à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>Le relevé sera réalisé sur l'ensemble des surfaces re-profilées, en coordonnées x, y, z, selon un carroyage de 10 m x 10 m.</p> <p>Le plan de nivellement ainsi relevé sera fourni au maître d'œuvre sous format papier et informatique au 1/200e. Un exemplaire sera laissé dans la baraque de chantier.</p>		
	Forfait :	FT	

Ville de TOURNEFEUILLE	page68/84
	<p>Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires</p> <p style="text-align: right;">BPU</p>

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

8.02 CONTROLE DE LA PERMEABILITE DE LA COUCHE DRAINANTE

	<p>Ces essais de perméabilité seront réalisés par un laboratoire externe à l'entreprise et agréé par le Maître d'œuvre.</p> <p>L'implantation des essais sera déterminée en commun accord entre l'entreprise et le maître d'œuvre.</p> <p>Un essai sera exécuté (minimum) tous les 500 m2 de couche drainante. Ces essais seront matérialisés par un rapport écrit.</p>		
	Forfait :	FT	

8.03 ESSAIS DE SPORTIVITE POUR GAZON SYNTHETIQUE

	<p>Ce prix rémunère au forfait les essais accélérométriques pour gazon synthétique. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les contrôles par un laboratoire agréé ou un organisme, des caractéristiques du revêtement en gazon synthétique in situ. Les contrôles / mesures seront programmés et conduits par l'entreprise. ▪ La réalisation d'un procès-verbal remis par lettre recommandée ou contre récépissé au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage. <p>La mise à disposition (et réception) des ouvrages sera assujettie à la remise du P.V. de conformité réglementaire des équipements sportifs.</p> <p>Exigences requises : Voir CCTP</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

8.04 INDENTIFICATION DES MATERIAUX (SYNTHETIQUE, REMPLISSAGE, SABLE, COUCHE DRAINANTE)

	<p>Ce prix rémunère forfaitairement les essais d'identifications des matériaux demandés au CCTP, repris ci-après et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant toute mise en œuvre, les prélèvements in situ des matériaux : <ul style="list-style-type: none"> - GNT B 0/20 de couche drainante, - sable de lestage du gazon synthétique, - granulats SBR (ou naturel en cas de PSE n°4), - gazon synthétique, - L'ensemble des analyses et essais par un laboratoire externe à l'entreprise (et agréé par le maître d'œuvre), afin de vérifier la conformité des matériaux avec les prescriptions du CCTP, - L'établissement d'un rapport écrit détaillé, validant (ou pas), la conformité du produit analysé avec le CCTP, <p>Il est entendu que quelconque non-conformité du produit vis-à-vis du CCTP, sera, à la seule charge de l'entreprise, évacué, avec réalisation essais complémentaires d'identification sur le nouveau matériau présenté par l'entreprise. Aucun supplément financier d'essai d'identification ne sera pris en compte en cas de nouvel essai dû, à des matériaux non-conforme.</p>		
	Forfait :	FT	

8.05 ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS

	<p>Ce prix rémunère, les essais de stabilité et de solidité sur les équipements mis en œuvre, définis par le décret n°96-495 du 4 juin 1996 - Annexe II.</p> <p>Une attestation correspondant à ces essais devra être fournie en trois exemplaires au maître d'œuvre, avant toute ouverture du terrain au public.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

PSE 1 – REGARDS DE DRAINS

PSE 1.01 – REGARDS D'EXTREME DE DRAINS LONGITUDINAUX

	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de regard de visite 40 × 40 y compris les terrassements et remblaiements nécessaires et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'ensemble des terrassements dans des terrains de toute nature, comprenant l'extraction, le chargement, le transport, l'évacuation et le déchargement des déblais au lieu de dépôt provisoire pour réutilisation ou définitif, ▪ le réglage et le compactage du fond de fouille, ▪ les blindages et étalements éventuels des fouilles, ▪ le réglage des parois, ▪ la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté B20 conformément au C.C.T.P. sur 0,10m d'épaisseur, ▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant le regard, ▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau fini des revêtements y compris la dalle de réduction si nécessaire. ▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80mm, ▪ la fourniture d'une couverture en fonte 250 kN, son scellement et sa mise à la cote définitive, ▪ Les sujétions de sur-profondeur du radier, de façon à permettre une décantation (minimum 10 cm) avant rejet, avec grille / filtre type crapaudine inox sur l'exutoire, ▪ la remise en état et le nettoyage des abords, ▪ toutes opérations de raccordement aux canalisations et regards existants, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton, ▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et transport au lieu de dépôt des matériaux impropres, <p>Ce prix s'applique pour une profondeur de 0.5 à 1.50m. Les dimensions des regards sont en centimètres.</p>		
--	---	--	--

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Unité :	U	
PSE 2 – ECLAIRAGE SPORTIF LEDS TYPE E4			
PSE 2.01 – ETUDES GEOTECHNIQUES POUR MASSIFS BA			
	<p>Ce prix rémunère au forfait</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les études éventuelles complémentaires nécessaires au dimensionnement des ouvrages (études géotechniques et études de structure), ▪ Les notes de calcul et dimensionnement des massifs bétons armé, en corrélation avec les reconnaissances géotechniques préalablement réalisées par les Maître d'Ouvrages, ▪ Les éventuelles reprise / compléments dues aux observations du Contrôleur Technique, ▪ Ces études préciseront les essais réalisés, les hypothèses de calculs, le détail du dimensionnement des massifs et les plans de détails des ferrillages. <p>Ces études engageront la responsabilité de l'entrepreneur par rapport à la tenue des mâts.</p>		
	Forfait :	FT	
PSE 2.02 – ETUDES D'ECLAIREMENT			
	<p>Ce prix rémunère au forfait, la réalisation, aux frais de l'entrepreneur, de l'étude d'éclairage de l'éclairage projeté. L'entrepreneur s'engagera sur l'homologation des éclairages sportifs (niveau E4).</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 2.03 – OUVERTURE TRANCHEE ET REMBLAIEMENT GNT 0/31.5

	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, les travaux de terrassements (déblais et remblais) nécessaires à la réalisation des tranchées des réseaux secs et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la réalisation de fouilles en tranchées (aux profondeurs réglementaires et normalisées) dans sol meuble ou rocheux par les engins mécaniques appropriés, ou manuelle, en terrain de toute nature, ▪ le réglage soigné et compactage du fond de fouille suivant les pentes et altitudes prévues sur le plan, et blindage éventuel, ▪ le chargement, transport et évacuation en décharge des matériaux issus des déblais, ▪ la fourniture et mise en œuvre d'un lit de pose de sable 0/2 sur une épaisseur de 10 cm, ▪ la fourniture, mise en œuvre soignée, réglage fin et compactage de GNT 0/31,5 (par couche de 20 cm maximum) pour remblaiement des tranchées, ▪ le répandage, le réglage, l'arrosage éventuel, ▪ la réalisation d'essais à la plaque et la fourniture des résultats conformément aux données du C.C.T.P., ▪ toutes les sujétions dues au terrassement manuel lors des croisements ou à proximité de canalisations et ouvrages existants, ▪ les sujétions de finitions de surface, identique à l'existant (terre végétale, béton, enrobés, bordures,...), <p>les frais de remise en état des réseaux et ouvrages endommagés.</p>		
	Mètre linéaire :	ML	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 2.04 – FOUREAUX TPC


	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et mise en œuvre en tranchée déjà réalisée de fourreaux pour l'alimentation électrique.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture et la mise en place en tranchée de X fourreaux de diamètre en mm (type TPC ou JANOLENE), annelé extérieur et lisse intérieur avec tire fils et manchons de raccordement, ▪ La fourniture et mise en œuvre des grillages avertisseurs adéquats au réseau, conformément aux prescriptions du CCTP, <p>la réception des fourreaux avec essais de passage du « furet », l'obturation des fourreaux et le repérage à 1.00 m du sol avec balisage définitif.</p>		
PSE 2.04a	<p>Ø 63 (éclairage de sécurité + déport commandes)</p> <p>Mètre linéaire :</p>	ML	
PSE 2.04b	<p>Ø 90 (éclairage stade)</p> <p>Mètre linéaire :</p>	ML	

PSE 2.05 – CABLETTE DE TERRE 29 MM2

	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de câble de terre en cuivre nu de section 29 mm² à disposer en fond de fouille.</p>		
	<p>Mètre linéaire :</p>	ML	

PSE 2.06 – CABLE U1000 R2V

	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de câble sous fourreaux pour alimentation des blocs secours, éclairage stade, éclairage public et comprend les sujétions de tirages et raccordements sur les équipements électriques.</p>		
PSE 2.06a	<p>5 x 2.5 mm² pour éclairage de sécurité + déport commandes</p> <p>Mètre linéaire :</p>	ML	
PSE 2.06b	<p>4 x 35 mm² pour éclairage stade E4</p> <p>Mètre linéaire :</p>	ML	

Ville de TOURNEFEUILLE	page74/84
	<p>Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires</p> <p style="text-align: right;">BPU</p>

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 2.07 – CHAMBRE DE TIRAGE L1T

	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de chambre de tirage type L1T et tampon C250, et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les terrassements et l'évacuation des déblais, le réglage des parois, ▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant la chambre, ▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau de la chaussée finie (ou terrain naturel ou terrain projet). la fourniture d'une couverture en fonte, son scellement et sa mise à la cote définitive suivant les phasage de travaux, ▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80 mm, ▪ la remise en état et le nettoyage des abords, ▪ le comblement éventuel (sur demande du maître d'ouvrage) de la chambre en sable 2/4, ▪ les sujétions de soudures éventuelles du tampon sur son cadre, ▪ toutes opérations de raccordement, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton, ▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et évacuation au lieu de dépôt des matériaux impropres, <p><i>Les chambres de tirage seront conformes à la norme NF P 90.050. Elles seront munies d'un exutoire / puisard pour l'évacuation des eaux d'infiltration éventuelles.</i></p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 2.08 – CHAMBRE DE TIRAGE L3T

	<p>Ce prix rémunère à l'unité la création de chambre de tirage type L3T et tampon C250, et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les terrassements et l'évacuation des déblais, le réglage des parois, ▪ la fourniture, les essais d'agrément et la mise en œuvre des éléments préfabriqués constituant la chambre, ▪ la mise en place de ces éléments jusqu'au niveau de la chaussée finie (ou terrain naturel ou terrain projet). la fourniture d'une couverture en fonte, son scellement et sa mise à la cote définitive suivant les phasage de travaux, ▪ la reprise et la mise en œuvre avec compactage des matériaux de remblaiement provenant des fouilles expurgées des éléments supérieurs à 80 mm, ▪ la remise en état et le nettoyage des abords, ▪ le comblement éventuel (sur demande du maître d'ouvrage) de la chambre en sable 2/4, ▪ les sujétions de soudures éventuelles du tampon sur son cadre, ▪ toutes opérations de raccordement, en particulier toutes les sujétions de coupe, de perçage et les reprises de béton, ▪ toutes les sujétions de nettoyage y compris à l'intérieur du regard, enlèvement et évacuation au lieu de dépôt des matériaux impropres, <p><i>Les chambres de tirage seront conformes à la norme NF P 90.050. Elles seront munies d'un exutoire / puisard pour l'évacuation des eaux d'infiltration éventuelles.</i></p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
PSE 2.09 – MASSIF DE SCELLEMENT FONDATION MATS HT = 22 ML			
	<p>Ce prix rémunère à l'unité,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les terrassements (déblais / remblais) nécessaire à la réalisation des fouilles (quel que soit la nature des sols) et l'évacuation en décharge des matériaux, ▪ le blindage éventuel des fouilles, ▪ l'épuisement ou le détournement éventuel des eaux souterraines et des eaux pluviales, nécessaires à l'exécution à sec des travaux, ▪ La fourniture et mise en œuvre en béton armé C30/37 conformément à l'étude préalable fournie (et dimensionnée) par l'entreprise, ▪ Les sujétions de pose des fourreaux en axe de massif dans cage d'armature, ▪ Le dimensionnement pour des mâts d'éclairage, ▪ Les conditions de réalisations des bétons sont décrites dans les chapitres précédents, <p>toutes les sujétions dues au terrassement manuel lors des croisements ou à proximité de canalisations et ouvrages existants,</p> <p>Une finition en pointe de diamant au mortier de ciment, sera réalisée sur les platines et boulons protégés par des capuchons remplis de graisse.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--


PSE 2.10 – MATS D'ÉCLAIRAGE HT = 22 ML

	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de mâts d'éclairage hauteur mini sous feu 22,00m et comprend.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fourniture et la pose d'un mât grande hauteur mini (22,00m) d'un câble de sécurité en acier galvanisé, d'échelons extérieurs (y compris paliers de repos) et de traverses (compatible 8 projecteurs) en acier galvanisé pour la fixation des projecteurs. ▪ La fourniture d'un harnais de sécurité (et sa ligne de vie) avec système antichute conforme à la norme NFS 71-020 et adapté à l'ensemble des mâts d'éclairage. ▪ La pose du mât sera réalisée de façon à s'assurer de l'accessibilité à la trappe de visite et aux échelons. <p>Les mâts seront calés et fixés sur massif béton, après arasement des fourreaux à l'intérieur du fût. Ils seront reliés à la terre.</p>		
	Unité :	U	

PSE 2.11 – PROJECTEURS ASSYMETRIQUES EQUIPES DE LEDS 202000 LUMENS

	<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et pose de projecteurs 1471W / 202000 lumens, tels que définis au CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la vérification de la tension nominale, ▪ la fourniture et pose des platines à l'intérieur du mât, le câblage et les raccordements électriques, ▪ la fourniture et la pose des projecteurs conformes au CCTP, ▪ les sujétions de fixation sur les traverses, ▪ les réglages, <p>les mesures d'éclairage conformément au CCTP.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
PSE 2.12 – TRAVERSE COMPATIBLE 6 PROJECTEURS			
	Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et mise en œuvre de traverse supérieure (ou herse) compatible avec la mise en œuvre de 6 projecteurs Leds 202000 lumens et compatible avec les mâts à mettre en œuvre ; comprend toutes sujétions de hauteur / nacelle / fixation.		
	Unité :	U	
PSE 2.13 – BLOC PHARE 2X55 W ETANCHES POUR ECLAIRAGE DE SECURITE (Y/C BOITIER PORTE FUSIBLE EN PIED DE MAT)			
	Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et pose de projecteurs autoalimentés en cas de coupure de courant et comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la vérification de la tension nominale, ▪ la fourniture et pose des platines à l'intérieur du mât, le câblage et les raccordements électriques, ▪ la fourniture et la pose de bloc phare de sécurité assurant l'éclairage d'ambiance et d'évacuation 2x55W. Ils seront étanches en polycarbonate, équipés de 2 phares orientables à faisceau longue portée avec un flux de 1800 lm pendant au moins 1h. ▪ les sujétions de fixation, les réglages		
	Unité :	U	
PSE 2.14 – RACCORDEMENT SUR TGBT EXISTANT			
	Ce prix rémunère au forfait, la protection et le raccordement de l'alimentation de l'armoire d'éclairage composé d'un coffret, d'un disjoncteur général 4x25A avec déclencheur électronique et bloc différentiel à intégrer dans le local technique existant. Il comprend également toutes les sujétions de pénétrations dans le bâtiment, (y compris chemins de câbles) et leur remise en état. <u>L'Entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux, afin d'avoir estimé dans son offre toutes les sujétions de raccordements, et de remise en état.</u>		
	Forfait :	FT	

Ville de TOURNEFEUILLE	page79/84
	Création d'un terrain synthétique Bordereau des Prix Unitaires BPU

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
PSE 2.15 – ARMOIRE DE COMMANDE POUR ECLAIRAGE SPORTIF (DANS VESTIAIRE)			
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et la pose d'une armoire d'éclairage installée dans le TGBT existant et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fourniture et la pose du socle en béton, y compris les déblais nécessaires et leur évacuation, ▪ Toutes sujétions de maçonnerie (percements, rebouchages, fixation, ..) pour traversée de mur, ▪ Une armoire métal avec plastrons et porte verrouillable anti-intrusion, avec clés extérieures, ainsi qu'une gaine à câble, ▪ 1 interrupteur général 4x250A ▪ 1 disjoncteur 4x160A avec différentiel réglable (125 lux) ▪ 1 disjoncteur 4x160A avec différentiel réglable (125 lux) ▪ 2 contacteurs 4x160A ▪ 2 disjoncteurs 2x10A avec vigi 30mA (commande), ▪ 1 contacteur 4x25A, ▪ 1 commutateur 2 positions (by-pass horloge), ▪ 2 compteurs horaires, ▪ Relayage de la commande, ▪ Boutons poussoirs et voyants de commande ▪ La protection et le raccordement de l'alimentation de l'armoire d'éclairage composé d'un coffret, d'un disjoncteur général 4x16A avec déclencheur électronique et bloc différentiel ▪ Les autorisations obligatoires du concessionnaire et le raccordement de l'armoire au tarif jaune, y compris pénétration éventuelle dans le bâtiment, ▪ Les essais <p>D'autre part, l'entrepreneur devra fournir un plan d'exécution qui précise le mode d'accès à l'intérieur du bâtiment ainsi que le positionnement de l'armoire à l'intérieur du local. L'entrepreneur devra fournir, avant commande, les caractéristiques de l'armoire et le schéma électrique interne, pour agrément. Après installation de l'armoire et raccordements électriques, l'entrepreneur devra fournir au Maître de l'Ouvrage et installer dans l'armoire le schéma interne de l'armoire et sa notice d'utilisation.</p>		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 2.16 – DEPORT DES COMMANDES AU PIED D'UN MAT

	Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et mise en œuvre d'une commande déportée de l'éclairage sportif, en pied d'un mât d'éclairage, couplé à l'armoire TGBT, par bouton poussoir avec minuteur. Une demande d'agrément spécifique sera à remettre au MOE.		
	Forfait :	FT	

PSE 2.17 – ARMOIRE PIED DE MAT POUR BALLASTE

	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'armoire électrique (compris scellement-fixation), pour compatibilité / connexion des ballasts en pied de mâts ht=22 ml		
	Unité :	U	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 2.18 – PENETRATION DANS LE BATIMENT, CHEMIN CABLE ET REMONTEE AERO-SOUTERRAINE

	<p>Ce prix rémunère forfaitairement le carottage –perçement de voile béton armé, pour passage fourreaux, et son colmatage – rebouchage par matériaux adéquats. Les percements et rebouchages (soigneux) nécessaires pour cheminement du la gaine technique chemin de câbles et ce de l'entrée du vestiaire jusqu'au TGBT. Ce prix comprend également les passages (remontées et descentes) en plénum (faux plafond) et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage des lieux et calepinage / implantation, ▪ Les percements / démolition / carottage adéquats, dans béton armé, au passage des fourreaux, ▪ La fourniture et pose d'un chemin de câble dimensionné aux sections de câblage, ▪ Le rebouchage soigné des percements préalables, ▪ La fourniture et pose d'une goulotte amovible (type moulures ou plinthes) pour protection complète des conducteurs isolés ▪ les sujétions de fixation, raccordement, changement de direction et protection au feu. <p>les réglages. Ce prix rémunère également les travaux de remontée aéro-souterraine de fourreaux comprenant les sujétions de terrassement, avec piquage éventuel au marteau piqueur, et évacuation des gravats en décharge, et remblaiement par GNT 0/20.</p>		
	Forfait :	FT	

PSE 2.19 – CONSUEL ET MESURE

	<p>Ce prix rémunère, au forfait, le contrôle de l'installation et l'obtention / remise du consuel conformément au CCTP, ainsi que les mesures d'éclairage, pour éclairage sportif (obtention obligatoire 250 lux à l'allumage), avec rapport de mesures.</p>		
	Forfait :	FT	

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
------------	---	-------	--

PSE 3 – REMPLISSAGE CRYO

PSE 3.01 – PLUS-VALUE SUR PRIX 5.02 POUR REMPLISSAGE SBR CRYOGENIQUE EN SUBSTITUTION DU REMPLISSAGE SBR

Ce prix rémunère au mètre carré, la plus-value sur prix 5.02, pour remplissage **Cryogénique**, en substitution du remplissage SBR, tel que défini au CCTP, et selon les caractéristiques des fabricants (sur présentation de Procès-Verbal certifié par laboratoire agréé).

Le mètre carré :

M2

PSE 4 – SOUS-COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON 40MM REMPLISSAGE NATUREL

PSE 4.01 – PLUS-VALUE SUR PRIX 5.02, POUR COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON 40MM REMPLISSAGE NATUREL EN SUBSTITUTION DU GAZON 60MM ET REMPLISSAGE SBR

Ce prix rémunère au mètre carré, la plus-value sur prix 5.02, pour fourniture et mise en œuvre d'une sous-couche de souplesse, et d'un gazon synthétique 40 mm (mini), avec remplissage naturel, tels que définis au CCTP (un Procès-Verbal certifié par laboratoire agréé devra obligatoirement être remis avec cette PSE).

Mètre carré :

M2

PSE 5 – SOUS-COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON COURT NON CHARGE

PSE 5.01 – PLUS-VALUE SUR PRIX 5.02, POUR COUCHE DE SOUPLESSE + GAZON COURT NON CHARGE (SANS REMPLISSAGE) EN SUBSTITUTION DU GAZON 60MM ET REMPLISSAGE SBR

Ce prix rémunère au mètre carré, la plus-value sur prix 5.02, pour fourniture et mise en œuvre d'une sous-couche de souplesse, et d'un gazon synthétique court 30 mm (mini), non chargé (sans remplissage), tels que définis au CCTP (un Procès-Verbal certifié par laboratoire agréé devra obligatoirement être remis avec cette PSE).

N° PRIX	Désignation des ouvrages – Définition des prix (Prix hors taxes libellés en lettres)	Unité	
	Mètre carré :	M2	

A, le
Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature et tampon de l'entreprise :